

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1016
16 mai 2006

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SEIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 16 mai 2006, à 10 h 5

Président: M. Doru-Romulus COSTEA (Roumanie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1016^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Alors que nous commençons la deuxième partie de notre session de 2006, je voudrais, avec un peu de retard, faire mes adieux à nos collègues qui ont quitté la Conférence depuis la fin de la première partie en mars, à savoir l'Ambassadeur de l'Australie, M. Mike Smith, et l'Ambassadeur de la République de Corée, M. In-kook Park. Au nom de la Conférence, je voudrais demander à leurs délégations de leur transmettre notre profonde reconnaissance pour les nombreuses et précieuses contributions qu'ils ont apportées à nos travaux et nos souhaits sincères de succès et de satisfaction dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Permettez-moi aussi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues qui ont récemment pris leurs fonctions de représentant de leur gouvernement à la Conférence: l'Ambassadrice de l'Australie, M^{me} Caroline Millar; l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Dong-hee Chang; l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. John Stewart Duncan.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur du service de Genève du Département des affaires de désarmement et Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, M. Tim Caughley, qui a pris ses fonctions le 10 avril 2006. Je profite de l'occasion pour les assurer de notre coopération et de notre appui dans l'exercice de leurs fonctions.

J'ai sur ma longue liste d'orateurs pour la séance plénière d'aujourd'hui les représentants des pays suivants: Pakistan, Royaume-Uni, France, Autriche (intervenant au nom de l'UE), Suisse, Chili, Espagne, Norvège, Canada, Allemagne, Pologne, Japon, Fédération de Russie, Suède, Turquie, Pays-Bas, République de Corée, Argentine, Italie, Inde, Algérie, Belgique et Australie.

Je voudrais ouvrir notre débat et, compte tenu de la longueur de la liste, nous serons très concis et brefs, du moins je l'espère. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Masood Khan.

M. KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, alors que nous commençons notre semaine de discussions sur le traité relatif aux matières fissiles, nous tenons à vous remercier, vous et les autres présidents de la Conférence du désarmement, pour la sagesse collective et la ténacité dont vous avez fait preuve pour organiser ces débats sur les divers groupes de questions.

Le traité sur les matières fissiles est au cœur des débats menés à la Conférence du désarmement et même dans l'ensemble du mécanisme de sécurité et de désarmement. Son caractère central ne peut être nié, mais ce n'est pas une question à considérer séparément parce qu'elle est indissociablement liée au désarmement nucléaire, à la non-prolifération, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et aux garanties négatives de sécurité. Il ne s'agit pas là de liens établis à tort avec les négociations, mais de corrélations normatives, juridiques et fondamentales établies librement, volontairement et collectivement. Faute d'accord sur un programme de travail portant sur ces questions, la Conférence du désarmement est paralysée depuis huit ans.

(M. Khan, Pakistan)

Dans un passé récent, on nous a exhorté de tous côtés à engager des négociations immédiatement sans préciser comment. Pour répondre à cette question, nous devons nous poser deux autres questions: pourquoi et quoi: pourquoi la Conférence du désarmement n'a-t-elle pas réussi à commencer des travaux sur un traité relatif aux matières fissiles et quel est en tout état de cause l'objectif que nous voulons atteindre? Traitons d'abord la question pourquoi.

Nous n'avons pas réussi à commencer des négociations relatives à un traité sur les matières fissiles parce que l'on a de plus en plus mis fin délibérément aux engagements en faveur des principes convenus et que l'on a tenté de modifier les paramètres arrêtés pour les négociations et de diluer ou contrôler la teneur des négociations avant qu'elles ne commencent. On n'a pas tiré pleinement parti des concessions successives qui ont été faites. Les buts et les objectifs visés ont changé constamment, et on a ainsi créé une situation à la fois fluctuante et statique, fluctuante pour ce qui est de définir les buts, statique pour ce qui est des activités de la Conférence.

La situation de blocage dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement s'est aggravée alors que la communauté internationale est incapable de prendre des décisions dans le domaine de la sécurité et du désarmement parce que l'on accepte tacitement la norme de l'exceptionnalisme et l'érosion du multilatéralisme. Francis Fukuyama a forgé une nouvelle expression pour désigner ce phénomène, le «multi-multilatéralisme», ce qui signifie: d'accord pour l'ONU et le multilatéralisme, mais d'autres arrangements bilatéraux et plurilatéraux doivent aussi être envisagés.

C'est là le point central: la crise de la volonté politique, la volonté politique anéantie parce que certains États clefs craignent des atteintes à leurs intérêts essentiels si des négociations commencent sur l'ensemble des quatre questions et si elles se tiennent dans un cadre multilatéral traditionnel. C'est donc une crise qui va au-delà de la question du traité sur les matières fissiles, une crise du multilatéralisme.

Je voudrais brièvement parler des principes sous-tendant le discours sur le traité relatif aux matières fissiles. Il n'est pas surgi du néant. À sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé à une interdiction des matières fissiles en tant qu'élément servant le double objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Dans la résolution 48/75 L, adoptée à l'unanimité en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies, de même qu'aux Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 et parmi la grande majorité des Membres de l'ONU, ces principes ont été soutenus. L'objectif était d'élaborer un traité sur les matières fissiles qui renforcerait la sécurité de tous les États, indépendamment de leur taille et de leur statut et qui serait un instrument à la fois de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Le rapport Shannon de 1995 reflétait un consensus sur deux paramètres d'un traité sur les matières fissiles: a) un accord pour commencer les négociations sur un traité universel, non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable; b) le champ ouvert, non limitatif, des négociations ainsi qu'il ressortait de l'affirmation selon laquelle le mandat relatif à l'établissement d'un comité spécial n'empêchait pas les délégations de soulever, en vue de leur examen, les questions relatives à la production passée et future ainsi qu'à la gestion des matières fissiles. Cette base arrêtée pour les négociations ne peut être qualifiée de

(M. Khan, Pakistan)

condition préalable. Le mandat Shannon a pour qualité inhérente de permettre de soulever n'importe quelle question: arrêt de la production, stocks existants, gestion, vérifiabilité.

Le rapport Shannon, l'accord donné par le Pakistan en 1998 pour appuyer l'engagement de négociations et l'acceptation de la proposition des cinq Ambassadeurs par les États membres clefs de la Conférence constituaient des concessions faites pour aider la Conférence à commencer ses travaux. Il y a aussi eu des revers. On est en train de supprimer l'élément essentiel que constitue la vérification du respect d'un traité sur les matières fissiles par suite d'une modification dans les politiques ou on n'en fait plus état dans les déclarations, par opportunisme, pour faciliter le lancement de négociations. Ceci amène à se poser la question de savoir si l'un quelconque de ces «ajustements» donnera un coup de fouet aux négociations. Ou s'agit-il simplement d'un gaspillage gratuit de bonne volonté?

Passons maintenant aux couplages. Ces couplages sont intrinsèques et non extrinsèques parce qu'ils résultent de négociations collectives. Il faut envisager deux hypothèses dans ce contexte. Les questions du désarmement nucléaire, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties négatives de sécurité sont des questions actuelles, datant de l'après-guerre froide, du XXI^e siècle. Elles sont contemporaines d'un traité sur les matières fissiles. De même, on ne peut pas dire que le moment est venu de se pencher sur un traité relatif aux matières fissiles, mais pas sur d'autres questions. Les bases juridiques, techniques et politiques sont suffisantes pour avancer sur les quatre questions. Ces questions se prêtent à des travaux parce que les circonstances s'y prêtent et que les conditions requises sont réunies. Bien évidemment, lorsque les négociations commenceront, grâce à l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet fondé sur la proposition des cinq Ambassadeurs, on pourra imaginer des progressions et des trajectoires différentes pour chaque question.

Maintenant, quelques mots sur la question «quoi».

Quelques États voudraient limiter la production future de matières fissiles. La majorité des membres de la Conférence et des États parties au TNP affirment cependant que le traité proposé devrait aussi porter sur la question de la production passée et, par le biais de la réduction progressive et équilibrée des matières fissiles, promouvoir la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire.

Le traité devrait donc aborder la question de la production, tant passée que présente et future, dans sa totalité, au niveau tant régional que mondial. Permettez-moi de justifier notre position.

Premièrement, quelques États disposent d'énormes stocks. Ils pourront un jour ou l'autre arrêter leur production quasiment sans conséquence pour eux. Selon des estimations qui ont été publiées, tous les États dotés d'armes nucléaires, à l'exception d'un peut-être, ont des stocks suffisants d'uranium fortement enrichi et de plutonium pour faire fonctionner et moderniser leurs forces nucléaires. Un arrêt uniquement de la future production aurait pour seul effet de finaliser et officialiser le statu quo. Pour ces États, le seul coût à payer serait d'accepter de soumettre à des garanties leurs installations d'enrichissement et de retraitement non opérationnelles.

(M. Khan, Pakistan)

Deuxièmement, avec un simple arrêt de la production, on court le risque d'une prolifération à la fois verticale et horizontale.

Troisièmement, les stocks existants, s'ils ne sont pas comptabilisés et surveillés, pourraient être utilisés pour mettre au point des armes nucléaires nouvelles et plus perfectionnées.

Quatrièmement, l'asymétrie dans les stocks aux niveaux local et régional sera un facteur d'instabilité stratégique. On ne peut que présumer qu'au fil du temps d'importants stocks de matières fissiles seront transformés en armes nucléaires, ce qui accentuera les asymétries. Les inégalités ne devraient pas être gelées et perpétuées. Selon nous, un traité qui figerait les asymétries régionales accélérerait la prolifération des armes nucléaires au lieu de l'arrêter.

Cinquièmement, un traité sera peu crédible si les stocks existants de matières fissiles de qualité militaire ne sont pas pris en compte d'une manière ou d'une autre. En abordant la question des stocks existants, il faudrait tenir compte des limites supérieures des quantités de matières fissiles ainsi que des principes de proportionnalité et de suffisance.

Sixièmement, le traité proposé ne devrait pas être appelé traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles (FMCT en anglais), parce que cela impliquerait seulement un arrêt de la production future, mais plutôt traité sur les matières fissiles. Un traité visant seulement un arrêt de la future production serait une mesure de non-prolifération tandis que la prise en compte de la production antérieure serait un pas vers le désarmement.

Je suis heureux que de nombreux États membres, centres de réflexion, institutions universitaires et représentants de la société civile utilisent l'expression «traité sur les matières fissiles» et l'abréviation correspondante (FMT en anglais).

Septièmement, comme le Secrétaire général Kofi Annan l'a dit en mai 2005, nous pourrions seulement espérer pouvoir arriver à un désarmement notable si «chaque État a une idée claire et fiable des stocks de matières fissiles de tout autre État, et si chaque État a la certitude que les matières fissiles des autres États sont en sûreté».

Du fait des conditions objectives actuelles, nous ne pouvons envisager ou accepter un moratoire et ce pour trois raisons. Premièrement, un moratoire devrait être examiné dans le contexte global dans lequel s'inscrit le traité. Deuxièmement, un moratoire figerait à tout jamais les avantages stratégiques asymétriques. Troisièmement, le respect d'un moratoire unilatéral, bilatéral ou multilatéral en dehors du cadre du traité resterait impossible à vérifier.

Le Pakistan est donc convaincu qu'un traité sur les matières fissiles doit prévoir un calendrier pour la réaffectation progressive à des usages civils des stocks existants et la soumission de ces stocks à des garanties, afin que les stocks non soumis à des garanties soient amenés à un niveau d'égalité le plus faible possible; et qu'un arrêt de la fabrication de matières fissiles doit être accompagné d'un programme obligatoire d'élimination des asymétries dans les stocks de matières fissiles des divers États. Cette soumission des matières fissiles à des garanties devrait être d'abord le fait des États qui ont d'énormes stocks, tant dans le contexte mondial que dans le contexte régional.

(M. Khan, Pakistan)

Le traité sur les matières fissiles devrait aider à établir des conditions permettant une poursuite du désarmement nucléaire à laquelle tous les États pertinents participeraient. Du même coup, les négociations relatives à un tel traité bénéficieraient de l'influence des environnements régionaux salutaires en Asie du Sud et au Moyen-Orient. Afin de maintenir la dissuasion stratégique en Asie du Sud, nous devons tenir compte des matières fissiles existantes. Un traité équitable et vérifiable pourrait aussi aider à amener les États non parties au TNP à adhérer au régime de non-prolifération.

Nous pensons qu'un traité sur les matières fissiles dont le respect serait vérifiable est essentiel pour faire réellement cesser une course aux armements nucléaires. Un régime de vérification crédible sera nécessaire pour garantir le succès de la mise en œuvre. Un traité purement normatif de caractère indicatif ne servirait pas les objectifs combinés du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous estimons que des traités internationaux sur la non-prolifération et le désarmement ne peuvent être appliqués convenablement que s'ils comprennent des dispositions sur la vérification.

En rejetant le volet vérification, on repartirait à la phase pré-Shannon. Les efforts visant à remettre la vérification au premier rang des priorités à l'Assemblée générale ont échoué.

Un traité dont le respect sera vérifiable permettra: a) d'empêcher les transferts illicites de matières nucléaires; b) d'accroître la proportion de matières utilisables pour fabriquer des armes qui seront soumises aux garanties internationales; c) de renforcer les contrôles des exportations nucléaires; d) de réduire la discrimination liée à l'actuel régime du TNP.

Un des objectifs déclarés du traité sur les matières fissiles est d'empêcher des terroristes d'accéder à des matières fissiles. Un traité vérifiable portant sur la production passée et présente empêchera des transferts de matières fissiles au profit de terroristes nucléaires et d'autres types de détournements illicites de matières fissiles.

Le Président Georges W. Bush a dit le 11 février 2004 que le Groupe des fournisseurs nucléaires devrait refuser de vendre du matériel et des techniques d'enrichissement et de retraitement à tout État qui ne possède pas déjà des installations d'enrichissement et de retraitement fonctionnant en vraie grandeur. Maintenant, le Groupe a le plus grand mal à déterminer comment il faudrait répondre aux demandes d'exception. Dans cette équation, il faudrait éviter un traité palliatif et anémique sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui serait discriminatoire par nature ou serait utilisé pour faire diversion.

Pour notre part, nous sommes déterminés à éviter une course aux armements en Asie du Sud pour assurer une dissuasion crédible minimale. Nous faisons preuve de retenue sur le plan stratégique en poursuivant nos consultations sur les concepts de sécurité et les doctrines nucléaires afin de renforcer les mesures de confiance ainsi que sur la réduction des risques liés à des accidents. Ceci dit, le Pakistan a des besoins légitimes de production d'énergie nucléaire à des fins civiles. Il n'est donc pas politiquement raisonnable de prendre la moindre mesure qui pourrait saper le délicat engagement qui se fait jour en faveur de la stabilité stratégique en Asie du Sud.

(M. Khan, Pakistan)

Permettez-moi de conclure avec une observation et une mise en garde. Les négociations relatives au traité sur les matières fissiles commenceront s'il y a accord sur un programme de travail et si des concessions sont faites par ceux qui devraient les faire. La mise en garde est la suivante: un traité sans vérification et sans prise en compte des stocks existants serait un non-traité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant du Pakistan pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur John Duncan du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, pour vos mots de bienvenue. Comme c'est la première fois que je prends la parole à la Conférence du désarmement, je voudrais commencer par dire combien je suis heureux et honoré de participer aux travaux de cette instance à Genève, en ce lieu historique, tout particulièrement en ce moment.

On m'a parlé des efforts inlassables que vous-même et vos prédécesseurs avez faits cette année pour tenter de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs années. Je tiens à vous assurer, vous et les autres présidents de la Conférence pour 2006, ainsi que les collaborateurs de la présidence, de mon appui personnel et de l'appui constant de ma délégation dans tous vos efforts. Je voudrais aussi dire à mes collègues à la Conférence combien je me réjouis à l'idée de travailler à leurs côtés et de participer à des échanges de vues.

La situation en matière de maîtrise des armements et de désarmement au niveau multilatéral a été mauvaise après les résultats décevants obtenus l'année dernière dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP et du Sommet du millénaire. On a assisté à une polarisation inquiétante et néfaste des attitudes sur ces questions au sein de la communauté internationale. Cependant, vous-même et les autres présidents de la Conférence pour 2006 avez refusé de sombrer dans le pessimisme. Bien au contraire, vous avez reconnu, comme le Ministre d'État, M. Kim Howells l'a dit dans cette même salle il y a sept semaines, que «ce sont là des questions à propos desquelles nous devons établir des liens en dehors de cette salle» et vous vous êtes résolument employé à relancer les travaux de la Conférence par le biais de débats thématiques.

Le Royaume-Uni se félicite de l'initiative que vous avez prise pour que la Conférence se remette sérieusement au travail comme nous avons aussi salué d'autres initiatives conçues pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations en tant que membre de la Conférence. Nous devons utiliser la Conférence avec détermination si nous voulons relever les principaux défis en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Nous devons adopter un programme de travail.

À cette fin, j'ai demandé à trois experts du Royaume-Uni de participer aux débats de cette semaine. Chacun sait que le Royaume-Uni considère que le lancement immédiat de négociations sans conditions préalables sur un traité relatif aux matières fissiles est la priorité absolue et cette vue est partagée par nos partenaires de l'UE.

(M. Duncan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Nous savons que dans cette salle d'autres ont des vues différentes, mais, grâce à vous et aux cinq autres présidents pour cette session, nous avons cette année une occasion exceptionnelle de nous informer des préoccupations des autres et de faire connaître les nôtres ainsi que d'étudier les idées formulées pour tenter de trouver un consensus sur la façon de progresser. Un de mes experts fera donc une brève présentation demain pour indiquer plus en détail les raisons pour lesquelles le Royaume-Uni est convaincu qu'il est dans l'intérêt de tous de commencer sans plus tarder des négociations relatives à un traité sur les matières fissiles.

Depuis 1995, le Royaume-Uni ne s'est pas contenté de paroles. Il a aussi pris des mesures pratiques pour ouvrir la voie à un traité sur les matières fissiles, notamment pour l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, la soumission de nos installations qui peuvent produire de l'uranium fortement enrichi ou du plutonium à des garanties internationales et le renforcement de la transparence en ce qui concerne les stocks de matières fissiles que nous conservons à des fins défensives.

Je voudrais profiter de l'occasion pour réaffirmer à nos collègues aujourd'hui que le Royaume-Uni prend au sérieux les engagements qu'il a pris, en matière à la fois de désarmement et de non-prolifération au titre des articles VI et IV du TNP, et que nous continuerons à nous en acquitter. Je pense que notre bilan à ce jour en matière de désarmement est bon. Nous ne comptons plus que sur un seul système d'armes nucléaires, le système Trident; nous avons réduit l'état d'alerte de nos forces nucléaires en ne gardant plus qu'un seul sous-marin Trident en patrouille de dissuasion à tout moment. Les missiles Trident ne sont pointés vers aucun pays. Le Royaume-Uni détient moins de 200 têtes nucléaires disponibles pour des opérations, le minimum nécessaire pour assurer notre sécurité nationale. Globalement, nous avons réduit la puissance explosive de nos armes nucléaires de 70 % depuis la fin de la guerre froide.

Pour ce qui est de la non-prolifération, dont la pierre angulaire est justement le TNP, nous ne laisserons pas les déceptions de l'année dernière nous empêcher de progresser. Nous profiterons de toutes les occasions pour encourager tous les États à adopter des protocoles additionnels de l'AIEA et nous agissons en collaboration active avec d'autres pour trouver des incitations appropriées susceptibles d'amener des pays à renoncer aux installations reposant sur le cycle du combustible.

Tout en étant pleinement conscients des droits qu'ont les États qui respectent leurs obligations au titre de l'article IV du TNP d'utiliser la technologie nucléaire et d'en tirer parti, il est clair pour nous que le cycle du combustible nucléaire présente des risques de prolifération particulièrement élevés.

Le Royaume-Uni continuera à demander des contrôles des exportations rigoureux et complets pour empêcher la prolifération effrénée de fournitures et de techniques nucléaires. Dans les cas où ces biens font déjà l'objet d'un transport illicite, nous pensons que l'Initiative de sécurité contre la prolifération devra continuer à jouer un rôle important.

Comme tous les autres pays représentés ici, le Royaume-Uni est préoccupé par la perspective et la menace croissante de terrorisme nucléaire et, cherchant donc les moyens d'y faire face, il s'emploie activement à faire renouveler le mandat du comité créé par la

(M. Duncan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous restons déterminés à nous acquitter des obligations découlant de cette résolution et à aider les autres à faire de même.

Le Royaume-Uni réfléchit aussi à une vaste gamme de questions non nucléaires, tant ici à Genève qu'à New York, pour réduire les conflits. Mes collègues à la Conférence du désarmement ont déjà entendu le Ministre d'État du Royaume-Uni, M. Howells, parler de l'une d'entre elles, l'initiative pour un traité sur le commerce des armes classiques, connu sous le nom de traité sur le commerce des armes.

Je tiens à dire une nouvelle fois combien je suis heureux d'être ici à la Conférence du désarmement. J'attends avec intérêt les futurs débats qui auront lieu dans cette salle. Les défis que nous devons relever ne sont pas simplement britanniques mais mondiaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant du Royaume-Uni pour sa déclaration et ses mots très aimables adressés à la présidence. Permettez-moi aussi d'ajouter que nous jugeons très encourageant son engagement vis-à-vis de nous. Nous tenons à l'assurer de notre volonté de travailler ensemble vers la réalisation de nos buts communs.

Avant de donner la parole aux autres orateurs inscrits sur ma liste, je voudrais faire une annonce au moment où les conditions sont remplies pour l'entrée en vigueur du Protocole V sur les restes explosifs de guerre à la Convention sur certaines armes classiques.

Les souffrances humaines ne disparaissent pas avec la fin des hostilités. Des années après la fin des conflits, des munitions explosives non explosées ou abandonnées continuent de tuer ou mutiler. Collectivement connues sous l'appellation «restes explosifs de guerre», ces armes qui frappent sans discrimination continuent de causer des souffrances humaines, empêchent les réfugiés de retourner chez eux, bloquent l'arrivée des secours humanitaires et entravent la reconstruction, la relance et le développement après les conflits.

Les dangers humanitaires que présentent les restes explosifs de guerre sont devenus soudainement plus visibles à travers le monde. En particulier, les efforts visant à renforcer les règles internationales établies par la Convention sur certaines armes classiques à propos de divers aspects des restes explosifs de guerre ont conduit à l'adoption en 2003 d'un nouvel instrument juridiquement contraignant, le Protocole V sur les restes explosifs de guerre, qui vise à éliminer les risques et les effets des restes explosifs de guerre pour les populations civiles et le personnel humanitaire opérant lorsque des conflits sont achevés. Je suis particulièrement heureux de vous informer qu'à la date du 12 mai 2006 20 États ont exprimé leur consentement à être liés par le Protocole V et que les conditions sont donc maintenant remplies pour l'entrée en vigueur de cet instrument important.

Le Protocole V entrera en vigueur dans six mois, le 12 novembre 2006. Je tiens à féliciter les 20 États parties à la Convention sur certaines armes classiques qui ont à ce jour exprimé leur consentement à être liés par le Protocole. Dans l'ordre alphabétique anglais, ces pays sont les suivants: Bulgarie, Croatie, Danemark, El Salvador, Finlande, Allemagne, Saint-Siège, Inde, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Sierra Leone, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine.

(Le Président)

Je voudrais aussi inviter tous les autres États parties à la Convention sur certaines armes classiques et tous les autres États à envisager de ratifier cet important instrument aussi rapidement que possible pour assurer la protection de la population civile et le personnel humanitaire contre les effets des restes explosifs de guerre et régler le problème des graves effets humanitaires de ces armes.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur François Rivasseau, de la France, Président désigné de la troisième Conférence des États parties à la Convention sur certaines armes classiques.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, cette intervention sera en deux parties. La première portera sur le sujet que vous venez d'évoquer en tant qu'Ambassadeur de Roumanie, c'est-à-dire la ratification du Protocole V sur les restes explosifs de guerre par 20 États, ce qui permettra son entrée en vigueur dans six mois. Le deuxième point de mon exposé portera sur le sujet thématique qui est l'objet principal de notre session d'aujourd'hui, à savoir le «cut-off» (le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles). Je prends tout d'abord la parole, Monsieur le Président, comme vous venez de l'indiquer, et je vous en remercie, en tant que Président désigné de la troisième Conférence d'examen de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques. Je m'exprime aussi au nom de l'Ambassadeur de Lituanie, S. E. M. E. Borisovas, qui a été désigné par les États parties à cette Convention pour coordonner les travaux sur les restes explosifs de guerre.

Le Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, signé en novembre 2003, était en attente des 20 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. En décembre dernier, le nombre des ratifications était de 16. Le 23 mars de cette année, deux autres États, El Salvador et la Slovaquie, ont rejoint le groupe des pays ayant ratifié le Protocole V. Vendredi dernier, le 12 mai 2006, la Suisse et le Liechtenstein ont à leur tour déposé simultanément leurs instruments de ratification, ce qui permet ainsi d'atteindre le chiffre requis de 20 ratifications. Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Convention de 1980, l'entrée en vigueur du Protocole V prendra effet six mois après le dépôt des deux derniers instruments de ratification, soit le 12 novembre 2006, durant la Conférence d'examen quinquennale de la Convention qui se déroulera à Genève, du 7 au 17 novembre prochain.

Les États parties à cette Convention avaient chargé le bureau d'œuvrer pour l'entrée en vigueur de ce Protocole V. Ce mandat va se trouver rempli et, grâce à la Suisse et au Liechtenstein, l'entrée en vigueur du Protocole V pourra se produire d'une manière solennelle car elle interviendra durant la Conférence quinquennale d'examen de novembre. Je voudrais féliciter de leurs efforts les États qui ont contribué à ce résultat, et en premier lieu les quatre États qui ont déposé leur instrument de ratification depuis le début de cette année et les 16 autres qui l'avaient fait auparavant, et dont vous avez rappelé les noms, Monsieur le Président.

Je voudrais, en mon nom propre, féliciter également tout particulièrement le Coordonnateur du Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre, l'Ambassadeur Borisovas, de la Lituanie, et remercier aussi la présidence autrichienne de l'Union européenne, dont l'action efficace a su sensibiliser un certain nombre d'États signataires du Protocole V à la nécessité de mener rapidement à bien le processus de ratification. Ce processus est engagé dans de nombreux autres États. Ce succès témoigne de la pertinence et de la vitalité du processus de la Convention

(M. Rivasseau, France)

sur certaines armes classiques, qui est le forum, le seul peut-être, au sein duquel les États soient parvenus à se mettre d'accord par consensus au cours des dernières années, sur un instrument juridiquement contraignant dans le domaine du désarmement.

L'entrée en vigueur de ce protocole va nous placer désormais, à partir du mois de novembre, face à la mise en œuvre concrète du Protocole, ce qui posera entre autres la question de la coordination nécessaire sur le terrain avec les actions menées dans le cadre d'autres régimes existants. Nous avons donc encore beaucoup de travail devant nous.

Pour le deuxième point de mon intervention je m'exprime ici à titre purement national. Je me félicite de l'occasion qui nous est donnée cette semaine sous votre présidence d'approfondir de manière ciblée nos débats sur le thème du Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. En français, l'abréviation se lit le TIPMF, je m'excuse de cet acronyme. Dans le but de maintenir plus de confiance entre nous tous, cet échange a lieu sous la forme que vous avez su, avec vos autres collègues membres du P6, organiser, et nous vous en félicitons.

Je me suis déjà exprimé sur cette question le 2 mars dernier, je souhaite rappeler cependant l'approche générale de mon pays en la matière aujourd'hui. Comme vous le savez, la France s'est engagée de façon constante en faveur de la négociation d'un tel traité à la Conférence du désarmement. Dans son discours du 19 janvier dernier, le Président de la République française a rappelé l'importance que la France attache au TIPMF. Après avoir annoncé l'arrêt de la production de plutonium et d'uranium hautement enrichis pour les armes nucléaires, la France a pris la décision, en février 1996, de fermer et de démanteler ses installations de production de Pierrelatte et Marcoule. Mon pays est depuis lors activement engagé dans un processus de démantèlement qui se poursuit aujourd'hui. Il s'agit d'une tâche complexe, longue et coûteuse, qui se prolongera encore sur plusieurs années. Mon pays est le seul, parmi les puissances nucléaires, à l'avoir entreprise. La France n'a plus désormais d'installations de production de matières fissiles spécialisées pour les armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Nous nous sommes ainsi engagés dans un cycle vertueux qui, nous l'espérons, aura un effet d'entraînement.

Après avoir été longtemps dans l'impasse, la négociation du «cut-off» a aujourd'hui une chance d'être relancée. Dans cette perspective, nous accueillons avec plaisir la possibilité qui nous est offerte cette année, et plus particulièrement cette semaine, de préparer cette négociation. Nous espérons une participation active aux débats à venir de tous les membres de la Conférence attachés à faire progresser la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, un expert arrive aujourd'hui de Paris dans ce but.

En préalable, je rappellerai brièvement le cadre dans lequel s'inscrit l'action de la France. Tout d'abord, comme l'avait souligné notre collègue parlant au nom de l'Union européenne, l'Ambassadeur Petritsch, le 30 mars dernier, lors de son intervention sur le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles au nom de l'Union européenne, nous agissons dans la ligne de la position commune de l'Union européenne à la Conférence d'examen du TNP de mai 2005 qui lie pour l'instant chacun des pays membres de l'Union européenne ici. C'est dans ce cadre donc que je situe mes propos.

(M. Rivasseau, France)

Mais aussi, dans la mise en œuvre concrète de nos engagements, nous sommes guidés par le programme d'action et la résolution que nous avons adoptée, lors de la prorogation indéfinie du TNP en 1995, dont il n'est pas inutile de rappeler les principaux points en rapport avec notre débat du jour: la conclusion du Traité d'interdiction des essais nucléaires; la négociation du TIPMF, la volonté d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble et d'œuvrer pour le désarmement général et complet.

Permettez-moi maintenant un bref retour en arrière. Lorsqu'en 1995 un accord s'est fait jour sur le lancement de la négociation du TIPMF, la communauté internationale avait deux objectifs en tête. Sur le terrain du désarmement nucléaire, il s'agissait de geler les arsenaux, de rendre les moratoires légalement contraignants, et de les généraliser dans le cadre du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat ci-inclus. Sur le terrain de la non-prolifération, il s'agissait, dans le cadre d'une démarche identique pour tous, d'empêcher l'accès des États non parties au TNP à une capacité nucléaire militaire. Il s'agissait aussi, comme de récentes expériences en ont montré la nécessité, de généraliser les contrôles et la vérification de la non-prolifération dans les États non dotés d'armes nucléaires.

Nous sommes bien forcés de constater que le «cut-off» ne satisfera que marginalement ces attentes en matière de non-prolifération. L'établissement des protocoles additionnels, avec le système de garanties généralisées, constitue désormais le standard de la vérification. Par ailleurs, les essais nucléaires en Asie du Sud dessinent un nouveau paysage. La vérification de la non-prolifération s'exerce désormais indépendamment du «cut off». Quant aux États d'Asie du Sud, leur situation relève dorénavant d'une problématique de désarmement nucléaire. Ainsi, le «cut-off» apparaît aujourd'hui d'abord et surtout comme un traité de désarmement nucléaire. À l'égard du TICE, le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ou autres dispositifs explosifs nucléaires, tient donc une place toute particulière dans le processus de désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous avons soutenu, au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, les résolutions pertinentes à cet égard. En 2004, la résolution 59/81, présentée par le Canada et, en 2005, la résolution s'intitulant «Détermination renouvelée vers l'élimination totale des armes nucléaires», présentée par le Japon.

L'approche générale de mon pays à propos d'un futur traité s'organise autour des quelques idées suivantes: comme nous l'avons toujours dit dans cette enceinte, le champ d'application de ce traité concerne l'interdiction totale de la production future de matières fissiles pour des bombes nucléaires. Il est évident que le traité, sauf à changer radicalement de nature, n'a pas, n'a jamais eu à couvrir les stocks constitués antérieurement à son entrée en vigueur, pas plus que les productions pour des usages pacifiques, ou les usages militaires non explosifs. L'objet du traité est bien de geler quantitativement le niveau maximum des arsenaux nucléaires dans le monde, tout comme le TICE l'a gelé qualitativement.

Il existe un lien fort entre «cut-off» et TICE, et toute négociation future devra intégrer pleinement cette donnée. C'est la condition de la poursuite d'un cycle vertueux, et une condition essentielle de la crédibilité des engagements pris ou à prendre.

Deuxième point: s'agissant de la vérification, nous acceptons toujours le rapport du Coordonnateur spécial, et le mandat y inclus, le mandat Shannon, qui parle de «vérifiabilité».

(M. Rivasseau, France)

Nous donnons à ce mot son sens français, c'est-à-dire susceptible de vérification. Nous souscrivons aussi à l'argument selon lequel aucune mesure de vérification ne pourra fournir d'assurance parfaite quant au respect du traité. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu ici d'établir de précondition au lancement de la négociation. Le débat sur la vérification doit trouver sa solution au cours de la négociation elle-même.

D'autres aspects de ce traité mériteront également à nos yeux d'être approfondis lorsque la négociation aura débuté, qu'il s'agisse par exemple de la définition des matières fissiles ou des activités concernées.

En conclusion, nous considérons le «cut-off» comme le thème de notre ordre du jour le plus mûr et le plus propice au lancement prochain d'une négociation. Le «cut-off» devrait donc logiquement constituer la prochaine avancée tangible et concrète à laquelle peut contribuer la Conférence du désarmement s'agissant du désarmement nucléaire. Tel est notre engagement, un engagement non encore rempli à ce jour, un engagement en l'honneur duquel la France a fait plus d'efforts à ce jour qu'aucun autre État doté ou capable.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France, l'Ambassadeur Rivasseau, pour sa déclaration et je donne la parole au représentant de l'Autriche.

M. REITERER (Autriche) (traduit de l'anglais): Je prends la parole au nom de l'Ambassadeur Petritsch qui ne peut se joindre à nous aujourd'hui en raison d'autres obligations urgentes.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays adhérents, la Bulgarie et la Roumanie.

L'Union européenne a entendu avec satisfaction votre annonce concernant le Protocole V à la Convention sur certaines armes classiques et les récentes ratifications de cet instrument par la Suisse et le Liechtenstein. L'UE se félicite vivement de ces ratifications. Le nombre d'États qui ont ratifié le Protocole, dont un certain nombre d'États membres de l'UE est maintenant suffisant pour qu'il entre en vigueur lors de la Conférence d'examen de la Convention qui aura lieu plus tard cette année.

Nous sommes fermement convaincus que le Protocole V sur les restes explosifs de guerre, adopté à la Réunion des États parties de 2003, réduira fortement les risques humanitaires pour les populations civiles. Nous nous félicitons donc vivement de ce que 20 États aient déjà ratifié ce Protocole. Cependant, nous pensons qu'il reste nécessaire de donner un caractère universel à cet instrument. L'UE appelle donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et ses protocoles, y compris le Protocole V, ou à y devenir parties dès que possible. L'UE agit à cette fin, tant dans le cadre de l'Union européenne qu'avec ses partenaires dans le monde entier.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Autriche, M. Reiterer, de la déclaration qu'il a faite au nom de l'UE et des pays adhérents. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Jürg Streuli.

M. STREULI (Suisse): Monsieur le Président, avant toute chose, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre Conférence et de vous assurer de la pleine coopération de la délégation suisse dans l'accomplissement de vos tâches.

Ma délégation aimerait vous confirmer le développement important en ce qui concerne le Protocole V, Protocole relatif aux restes explosifs de guerre de la Convention sur certaines armes classiques. Le mardi de la semaine dernière, le 9 mai, notre Parlement a accepté sans opposition l'arrêté fédéral concernant la ratification du Protocole V de cette convention. Vendredi passé, le 12 mai 2006, conformément à l'article 4 de la Convention, la Suisse a notifié au Secrétaire général de l'ONU son consentement à être liée par le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre. Cette notification auprès du Secrétariat de l'ONU à New York a été faite conjointement avec notre voisin, le Liechtenstein. Les deux pays ont donc élevé à 20 le nombre des États parties au Protocole. Le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre est le cinquième et le plus récent instrument de droit international humanitaire juridiquement contraignant adopté dans le cadre de la Convention sur les armes classiques. Son entrée en vigueur en 2006, pendant la Conférence d'examen de la Convention-cadre, marquera un événement important et positif pour la Convention et la communauté de désarmement multilatéral tout entière.

En ce qui concerne les matières fissiles, la Suisse insiste sur le respect essentiel des «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires» adoptés lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Sous le titre «Désarmement nucléaire», les États parties ont décidé, en vue de donner pleinement effet aux dispositions de l'article VI du Traité, l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une convention non discriminatoire et de portée universelle interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

La Suisse souhaite qu'un comité spécial soit mis en place au sein de la Conférence du désarmement afin d'entamer des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles. L'urgence d'un tel traité est d'autant plus pressante qu'augmente le risque de prolifération des armes nucléaires et qu'a été mis en évidence un marché noir extrêmement étendu dans le domaine de la technologie nucléaire. Dans l'intervalle nous séparant de la fin de ces négociations, la Suisse soutient le principe d'exiger des États produisant des matières fissiles à usage militaire un moratoire sur la production dudit matériel et de placer ce matériel sous contrôle de l'AIEA.

La Suisse souhaiterait bien évidemment que les négociations sur un futur traité FMCT englobent également les caractéristiques qui fondent la crédibilité de tels traités, à savoir le principe de la vérification. Toutefois, en vue de ne pas nuire à la dynamique qui pourrait voir le jour, mon pays est prêt à commencer les négociations sans conditions préalables.

La semaine dernière, ma délégation a soumis au Secrétaire général de la Conférence un document de travail intitulé «Une approche pragmatique de la vérification du respect d'un traité sur les matières fissiles». Nous avons demandé au secrétariat de distribuer ce document comme document officiel de la Conférence du désarmement, à tous les États membres et aux États observateurs participant aux travaux de notre Conférence. Notre document de travail a été rédigé par l'un des experts de la délégation suisse, M. Bruno Pellaud, consultant dans le domaine nucléaire et ancien Directeur général adjoint de l'AIEA. Ce document thématise les aspects de la portée d'un tel traité, les définitions, mais surtout une approche réaliste de la vérification d'une

(M. Streuli, Suisse)

interdiction globale de la production des matières fissiles à des fins militaires. Ma délégation se tient à votre disposition ainsi qu'à celle de toutes les délégations pour aborder les détails de notre document de travail pendant ces prochains jours.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Streuli, de sa déclaration et de ses mots aimables adressés au Président. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au distingué représentant du Chili, l'Ambassadeur Juan Martabit.

M. MARTABIT (Chili) (traduit de l'espagnol): Monsieur l'Ambassadeur Costea, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et surtout de la façon dont vous avez organisé le débat sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires.

Je tiens aussi à féliciter, par votre intermédiaire, votre prédécesseur, l'Ambassadeur Park In-kook, de la République de Corée, pour sa contribution à la tâche commune réalisée par les six présidents de la session de 2006 visant à lancer dès que possible des travaux de fond dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Je voudrais aussi remercier le secrétariat de la Conférence pour nous avoir communiqué suffisamment à l'avance une compilation de documents de base de cet organe relatifs à la question que nous examinons aujourd'hui.

Je me félicite en outre des efforts faits par la délégation japonaise. Nous avons beaucoup apprécié les idées dont nous a fait part l'Ambassadeur Mine le 9 mars et l'invitation qu'il nous a adressée à participer à une réunion ouverte et informelle le 7 avril dernier.

Des changements fondamentaux sont intervenus dans le domaine nucléaire depuis la fin de la guerre froide. Cette instance a pour principale responsabilité d'y faire face rapidement et de manière appropriée. Les caractéristiques de la menace nucléaire sont devenues de plus en plus complexes. Le risque que les armes nucléaires fassent l'objet d'une prolifération ou tombent entre les mains de groupes terroristes n'est certainement pas à exclure. Leur emploi échappe à la logique et au contrôle des temps antérieurs. Il faut donc renforcer les régimes existants. Il est aussi essentiel d'élaborer de nouveaux instruments pour faire face à la situation présente.

Au cours de la dernière décennie, laquelle coïncide avec la paralysie de la Conférence du désarmement, une succession de situations ont petit à petit miné le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À ce recul, s'ajoute le fléau qui n'est pas moindre de l'inaction. Combien de mesures sur lesquelles il y avait accord ne se sont pas concrétisées? Combien d'intentions affichées n'ont débouché sur rien?

Nous sommes convaincus que la responsabilité, voire même l'obligation, de remédier à cette situation incombe tout particulièrement aux puissances nucléaires, à la fois celles qui sont parties au TNP et celles qui ne l'ont pas ratifié mais ont clairement démontré leur capacité nucléaire. Au cours du débat tenu récemment sur le désarmement nucléaire, de nombreuses délégations ont souligné combien il était important d'interdire les matières fissiles à des fins

(M. Martabit, Chili)

militaires. Nous y voyons une réaction naturelle puisque les négociations en question font partie intégrante du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. De nombreuses délégations sont prêtes à faire preuve de souplesse à des degrés divers pour que le processus puisse enfin commencer. Ma délégation est naturellement l'une d'entre elles.

Dès le début, le Chili a préconisé un lancement rapide, dans le cadre d'un comité spécial de la Conférence, de négociations multilatérales visant à élaborer un instrument juridiquement contraignant pour interdire la production de matières fissiles, d'uranium hautement enrichi ou de plutonium, qui pourraient être utilisés pour fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires.

Nous sommes convaincus que les raisons qui en 1993 ont amené l'Assemblée générale des Nations Unies à lancer un appel à l'engagement de ces négociations, appel auquel la Conférence du désarmement a répondu l'année suivante en nommant l'Ambassadeur Shannon comme coordonnateur spécial, sont encore plus valables aujourd'hui qu'alors.

Nous devons d'urgence adopter des mesures permettant de contrôler les énormes quantités de matières fissiles sur les plans de la prolifération, du désarmement et de la menace terroriste. Nous apprécions le moratoire par lequel quatre États nucléaires parties au TNP se sont engagés à s'abstenir de produire des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, mais il ne suffit pas. Il a un caractère volontaire et ne peut donc se substituer à un instrument juridiquement contraignant. Le fait que ces États nucléaires, dont ceux qui ne sont pas parties au TNP, ne se sont pas encore engagés publiquement à respecter un moratoire du type susmentionné ne fait que confirmer cet argument.

De même, comme les régimes internationaux en vigueur qui portent sur la question des matières fissiles n'ont pas un caractère obligatoire, tout particulièrement en ce qui concerne la protection physique, la réduction des stocks et l'interdiction des transferts, il est urgent de combler ce vide. Nous savons que la pierre angulaire doit être fondée sur la possibilité de doter l'instrument d'un mécanisme de vérification adéquat. À cette fin, nous avons proposé ce que nous appelons une approche par étape. Nous sommes disposés à appliquer d'autres plans, à agir à des rythmes différents et à rechercher des formules complémentaires les unes des autres mais le processus doit être maintenu à travers le temps de manière à créer un mécanisme efficace de vérification de l'exécution des obligations.

Les mesures prévues dans les accords de garanties généralisées devraient satisfaire aux exigences de vérification pour les États non dotés d'armes nucléaires. Il est évident que les activités de vérification qui s'ajouteraient à celles qui existent déjà devraient être menées dans les États nucléaires qui ont une activité importante et qui ne sont pas soumis à de tels accords.

Dans une phase préliminaire, la vérification pourrait se limiter à l'interdiction de la production de matières fissiles pouvant être utilisées directement pour fabriquer des armes nucléaires. Dans une phase ultérieure, on pourrait réfléchir à la question du stockage et à l'établissement de mesures de sécurité pour les installations contenant de telles matières.

Une analyse technique et scientifique est fondamentale pour mettre au point cette approche par étape. Le binôme connaissances techniques et volonté politique ne peut pas être dissocié.

(M. Martabit, Chili)

À cette fin, on pourrait envisager de créer des groupes ou des ateliers dotés d'un mandat spécifique. L'Agence internationale de l'énergie atomique devrait jouer un rôle utile dans cet exercice. La participation d'experts de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'organismes régionaux et nationaux et, bien évidemment, de la société civile serait aussi particulièrement utile. Enfin, nous saluons l'initiative prise par les Pays-Bas d'organiser une réunion ouverte à tous dans laquelle on aborderait certaines de ces questions importantes et à laquelle participerait le Groupe international sur les matières fissiles, y compris son coprésident, M. Frank von Hippel. Ma délégation apprécie les travaux que réalise le Groupe et attend avec intérêt son premier rapport annuel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le distingué représentant du Chili, l'Ambassadeur Martabit, pour ses mots très aimables adressés à la présidence et pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Espagne, l'Ambassadeur Gerardo Bugallo Ottone.

M. BUGALLO OTTONE (Espagne) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ce poste, et de féliciter les six présidents de cette année pour avoir structuré le calendrier de manière à ce que nous puissions examiner en profondeur des questions d'une aussi extrême importance que l'éventuelle négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sujet que nous traitons aujourd'hui.

On a maintes fois dit ici que la Conférence du désarmement est la seule instance de négociation multilatérale dont dispose la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Pour mon pays, qui a toujours défendu un multilatéralisme efficace, il est parfois décourageant de voir que cette instance en est à sa dixième année sans résultat concret, entravée par des divergences de vues qui semblent fréquemment relever davantage de la diplomatie publique que d'une véritable contradiction entre les intérêts fondamentaux des divers États. Il est paradoxal de constater que les résultats les plus importants obtenus par la Conférence du désarmement l'ont été en pleine guerre froide, alors que, depuis les camps opposés, on donnait cependant la priorité à la négociation d'aspects concrets et on profitait des possibilités de parvenir à un accord sur le plan pratique. En même temps, il semble difficile de comprendre qu'aujourd'hui la menace que la prolifération des armes de destruction massive fait peser sur la stabilité internationale ne suffit pas pour rapprocher les positions.

Dans ces conditions, la délégation espagnole, comme nombre d'autres délégations ici présentes, a choisi d'adopter un profil bas en essayant d'être une partie de la solution en évitant d'être une partie du problème. Vu l'extrême rareté des comptes rendus des médias sur ce qui se passe dans cette salle, les accusations réciproques et les «leçons de morale» semblent constituer un investissement peu rentable. Il est très difficile de voir quels intérêts ou principes l'actuelle impasse peut servir. Le fait que divers membres peuvent attribuer des valeurs différentes à des aspects distincts du désarmement ou de la non-prolifération ne peut en aucune façon compenser les graves conséquences de l'inaction face au niveau de risque auquel nous faisons face et que, depuis le 11 septembre 2001 à New York ou depuis le 11 mars 2004 à Madrid, personne ne peut ignorer.

(M. Bugallo Ottone, Espagne)

Si les terroristes n'ont pas alors utilisé d'armes de destruction massive, la sauvagerie et la cruauté dont ils ont fait preuve montrent bien que c'était faute d'en disposer. Le potentiel de déstabilisation causé par cette convergence entre l'existence d'armes de destruction massive et leur utilisation éventuelle par des terroristes pourrait difficilement être exagéré et, il n'y a pas le moindre doute à ce sujet, nous avons pour obligation primordiale d'y mettre fin. Il est vrai qu'il faut regretter que la Conférence n'ait pas réussi à arrêter un programme de travail, mais son fonctionnement indépendant des réalités extérieures est beaucoup plus grave. La solution semble facile et consiste simplement à appliquer les pratiques les plus fondamentales de la diplomatie multilatérale: axons nos efforts sur les points sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord et reportons à plus tard l'examen des points sur lesquels nous avons des divergences de vues. Toutes les délégations ici présentes reconnaissent la nécessité de commencer à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Il s'agit de maintenir sous contrôle les matières les plus dangereuses. C'est à la fois un exercice de non-prolifération et de désarmement et la Conférence a reçu un mandat à cette fin, au moins depuis l'adoption en 1993 de la résolution 48/75 L, par l'Assemblée générale.

L'Espagne qui, cela va sans dire, appuie l'intervention que S. E. M. Wolfgang Petritsch, Ambassadeur de l'Autriche a faite ici le 30 mars, au nom de l'Union européenne, considère que la négociation d'un tel traité sans conditions préalables constitue la priorité numéro un pour la Conférence et que rien ne peut justifier qu'on la fasse dépendre d'autres aspects du désarmement, même si certains États membres de la Conférence pensent qu'ils sont tout à fait dignes d'attention.

Ma délégation se félicite de ce que la majeure partie des États dotés d'armes nucléaires ont déjà proclamé un moratoire sur la production de matières fissiles et lance un appel pour que tous les États, y compris ceux qui ne sont pas encore parties au TNP se joignent rapidement à ce moratoire. En fait, la participation de ces États à la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est en soi un aspect que nous jugeons de la plus grande importance.

Quand une conférence internationale telle que celle-ci se retrouve paralysée pendant dix ans, alors que les aspects les plus fondamentaux du désarmement et de la non-prolifération restent en dehors de son champ d'activité, le moment est venu de mettre l'accent sur la nécessité de changer de voie. Compte tenu de l'impossibilité de progresser dans les négociations au moyen de «groupes» de questions connexes, l'Espagne considère qu'il faut abandonner l'idée de couplage et qu'il n'y a pas de moyen plus efficace pour renforcer la confiance qu'une action commune menée avec détermination afin de limiter la production de matières fissiles servant à la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires, littéralement «les matières qui constituent le danger».

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Bugallo Ottone, de l'Espagne, pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant de Sri Lanka, l'Ambassadrice Sarala Fernando.

M^{me} FERNANDO (Sri Lanka) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais vous saluer et vous adresser mes vœux sincères de succès. Vous avez indiqué le 23 mars que votre déclaration

liminaire avait perdu beaucoup de sa valeur traditionnelle du fait de l'initiative sans précédent des six présidents de la session de 2006, mais on pourrait aussi dire que, dans le cadre de cet engagement collectif, chaque président a une importante responsabilité à assumer. Durant votre mandat, vous devrez notamment préparer et diriger le débat structuré consacré au traité sur les matières fissiles. Vous nous avez rappelé à juste titre que ce débat se déroulera dans le contexte de vastes consultations relatives à ce traité qui auront lieu à la Conférence du désarmement.

De nombreuses délégations ont affirmé que des travaux de fond sur le point 1 de l'ordre du jour étaient essentiels pour progresser cette année dans le cadre de la Conférence. Nous jugeons encourageant le climat qui règne à la Conférence depuis le début de la session de 2006. La participation active de délégations aussi nombreuses au débat sur le désarmement nucléaire et la longueur de la liste des orateurs pour aujourd'hui permettent d'être optimiste et témoignent d'un appui continu de toutes parts quant à l'utilité de la Conférence. Nous devons nous demander ce que la Conférence peut faire sur le point 1 de l'ordre du jour. Il y a consensus au sein de la communauté internationale – et nous présumons que la Conférence en fait partie – sur l'intérêt d'un processus à long terme conduisant en définitive à l'élimination des armes nucléaires. Le moment est peut-être venu pour la Conférence d'au moins tenter de faire un pas en avant vers un processus volontaire, des pourparlers sur des pourparlers en quelque sorte, sur un cadre dans lequel l'objectif commun de l'élimination finale des armes nucléaires pourra être recherché.

Tandis que nous recherchons des moyens de progresser en ce qui concerne le fond, la Conférence doit s'atteler à une réalité. En dernière analyse, elle doit montrer à la communauté internationale et à l'opinion publique mondiale en particulier qu'il existe une instance de négociation où les préoccupations communes concernant la sécurité internationale et le programme de désarmement dans le monde peuvent être abordées de manière structurée. La Conférence doit aussi montrer que cette participation ne présente pas un intérêt de pure forme, mais un intérêt en matière de négociation et d'élaboration de traités.

Pour ce qui est du rôle de la Conférence dans l'examen de la question d'un traité sur les matières fissiles, Sri Lanka a indiqué sa position dès 1980. Ma délégation a déjà appuyé un régime juridique international complet sur l'interdiction de la production et de l'emploi de matières fissiles, négocié et adopté dans le cadre du programme multilatéral de désarmement nucléaire. Nous considérons alors, comme aujourd'hui, qu'un tel régime était l'un des moyens les plus importants pour lutter contre une augmentation du nombre d'armes nucléaires ainsi que du nombre d'États dotés de telles armes.

Au-delà du programme établi dans le domaine nucléaire, d'autres questions doivent aussi être examinées. La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est manifestement insuffisamment traitée; nous devons nous appuyer sur les travaux déjà réalisés, notamment le répertoire impressionnant de connaissances techniques qui est apparu dans le cadre du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Ma délégation partage les vues des membres qui considèrent que la Conférence peut et devrait aborder aussi les questions de désarmement classique. Sri Lanka n'a jamais hésité à aborder cette question importante même si, naturellement, les travaux sur le désarmement nucléaire devaient garder un rang de priorité élevé. Les armes de destruction massive et

(M^{me} Fernando, Sri Lanka)

leur prolifération reste une menace pour l'humanité, mais ce sont les armes légères qui menacent le plus aujourd'hui les populations dans les zones actuelles de conflit et de guerre. La communauté internationale doit poursuivre tous ses efforts pour empêcher les transferts illicites d'armes légères au profit d'acteurs non étatiques qui les utiliseraient pour commettre des actes de violence et de terrorisme. C'est dans ce contexte que Sri Lanka est devenu l'un des premiers pays d'Asie à établir une commission nationale contre la prolifération des armes légères illicites, en signe évident de son profond attachement à l'application du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères adopté en 2001. C'est pourquoi nous avons aussi accepté la lourde responsabilité de la présidence de la Conférence d'examen qui aura lieu plus tard cette année.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Fernando, de Sri Lanka, pour ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Norvège.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir à ce poste. La Roumanie et la Norvège, ainsi que cinq autres pays, ce sont pendant près d'un mois efforcés à l'échelle interrégionale de faire progresser les travaux sur la non-prolifération et le désarmement. Vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de ma délégation pour tenter d'obtenir aussi des résultats positifs à la Conférence du désarmement.

Il est encourageant de constater que plusieurs États dotés d'armes nucléaires sont prêts à engager des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Leur engagement en faveur d'un tel processus est particulièrement important parce que ce sont ces États et aucun autre – qu'ils soient ou non parties au TNP – qui endosseront de nouvelles obligations quand le traité sur les matières fissiles entrera en vigueur.

Les États non dotés d'armes nucléaires sont juridiquement tenus de ne pas acquérir d'armes nucléaires en vertu du TNP. Par conséquent, la production de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires est déjà interdite dans l'écrasante majorité des États.

Il est par ailleurs décourageant de voir que certains États non dotés d'armes nucléaires semblaient hésiter à commencer des négociations relatives à un traité sur les matières fissiles si nous n'abordons pas en même temps diverses autres questions et préoccupations.

Je voudrais développer un peu ce point. Compte tenu du statut d'État non doté d'armes nucléaires de la Norvège, de sa position géographique, de ses préoccupations spécifiques en matière de sécurité et des menaces globales auxquelles elle doit, comme d'autres, faire face, il est manifestement de son intérêt d'appuyer les efforts visant à négocier de nouveaux engagements dans un nombre considérable de domaines. L'ordre dans lequel il faut agir n'est pas la question la plus fondamentale pour nous. C'est pourquoi nous avons appuyé toutes les propositions de programme de travail qui ont été présentées ces dernières années à la Conférence du désarmement.

Cependant, la Conférence ne peut se permettre de conserver le bon otage dans des conditions parfaites.

(M. Paulsen, Norvège)

Par conséquent, nous préconisons l'engagement immédiat de négociations relatives à un traité sur les matières fissiles et par la suite le commencement de l'examen d'autres questions importantes, dès que cela sera politiquement possible.

Il reste cependant à déterminer si un traité sur les matières fissiles est «mûr» pour des négociations. Même si l'on peut surmonter les réticences de certains États non dotés d'armes nucléaires, il faut que tous les États qui en sont dotés s'assoient autour de la table, pour négocier de bonne foi. Plusieurs États dotés d'armes nucléaires ont proclamé un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et nous y voyons un signe de leur volonté de négocier un traité fort. Nous appelons les autres États dotés d'armes nucléaires – qu'ils soient ou non parties au TNP – à préciser leur position sur la possibilité de négocier un traité ayant force obligatoire. Serait-ce une possibilité pour les États dotés d'armes nucléaires de proclamer ou de reconformer des moratoires sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires en attendant l'achèvement des négociations relatives au traité. L'Ambassadeur du Pakistan a abordé cette question aujourd'hui de manière très franche et directe, ce que nous apprécions.

Il existe aujourd'hui un excédent mondial de matières fissiles élaborées. Une partie est utilisable à des fins commerciales et civiles. Une partie est conçue pour la recherche. Une partie pour la propulsion des sous-marins et d'autres systèmes de propulsion. Une partie pour la fabrication d'armes nucléaires. Une grande partie est stockée, dont des matières de qualité militaire excédentaires.

Les matières se trouvent dans un grand nombre de pays, mais ne sont en forte concentration que dans un très petit nombre d'entre eux. Nous savons que les terroristes s'intéressent aux matières fissiles tant pour réaliser des explosions nucléaires que pour fabriquer des armes radiologiques. C'est donc un défi à relever que de pousser les travaux au-delà d'un traité lorsque nous traitons les problèmes des matières fissiles. Bien évidemment, le traité devra porter sur la future production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Cependant, la question des stocks existants de matière de qualité militaire devrait aussi être abordée au cours des futures négociations. Ces stocks sont suffisamment importants pour que nous soyons convaincus qu'il existe une réelle menace nucléaire.

Il est possible d'appauvrir ou de transformer des matières fissiles de qualité militaire pour les utiliser comme combustible sur le marché mondial de l'énergie. Ceci se fait déjà dans une certaine mesure, mais il reste beaucoup à faire. C'est une question qu'il faudrait étudier plus avant. En attendant, il faudrait soumettre davantage de matières excédentaires aux garanties comme les États-Unis, la Fédération de Russie et l'AIEA le prévoient dans l'Initiative trilatérale.

Les traités sur la maîtrise des armements sont le plus utile lorsque le respect de leurs dispositions est vérifiable. Nous savons cependant qu'une vérification à 100 % n'est possible pour quasiment aucun traité. L'objectif est d'atteindre un niveau de vérifiabilité qui dissuadera les tricheurs.

Au stade actuel, on ne sait pas quel niveau on peut atteindre en ce qui concerne la vérifiabilité des futures dispositions du traité. Seules des négociations et des études faites par des experts pourront nous éclairer sur ce point. Certaines études ont déjà été faites et donnent à

(M. Paulsen, Norvège)

penser qu'un niveau relativement élevé de vérifiabilité est possible pour un coût financier abordable pour la communauté internationale. Je rappelle dans ce contexte le très intéressant document de travail qui a été soumis par la Suisse. Ceci est prometteur, mais des études supplémentaires faisant autorité sont nécessaires.

En ce qui concerne le caractère intrusif, je pense que nous nous accordons tous à penser qu'un système de vérification ne devrait pas mettre en lumière des informations autres que celles qui sont utiles pour le traité. Ceci ne fait pas que servir les meilleurs intérêts des États parties, mais est aussi essentiel aux fins de la non-prolifération.

La vérification est bien évidemment liée à la question de l'exécution des obligations. Il s'est avéré que la République populaire démocratique de Corée n'agissait pas conformément à ses obligations découlant du Traité sur la non-prolifération mais, quand elle a annoncé qu'elle se retirait du TNP, nous avons constaté qu'il était difficile de déterminer ce qu'il y a lieu de faire en cas de non-respect des obligations. Le TNP, tel qu'il est, présente une lacune. De telles lacunes devraient être évitées dans les futurs traités relatifs à la maîtrise des armements, notamment le traité sur les matières fissiles.

De nombreuses propositions ont été faites sur la façon de traiter les cas de non-respect des obligations, en particulier dans le contexte du TNP. Je ne donnerai pas de précisions à ce sujet, maintenant mais il est certain que la question mérite d'être inscrite à l'ordre du jour relatif au traité.

Pour terminer, je tiens à rappeler le rôle d'un traité dans le tableau d'ensemble pour améliorer la supervision et le contrôle des matières fissiles de tous types. Il faut une technologie mieux protégée contre la prolifération. Nous devons soumettre à des garanties davantage de matières fissiles en utilisant les arrangements et initiatives existants, notamment ceux de l'AIEA et l'Initiative trilatérale. Dans cette perspective, l'interdiction des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est un premier pas naturel extrêmement important.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Paulsen de la Norvège pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant du Canada, l'Ambassadeur Paul Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à ce poste. Je vous souhaite un plein succès dans vos efforts visant à rendre nos débats productifs.

L'orateur poursuit en français.

Alors que nous entamons aujourd'hui nos discussions spécialisées sur un éventuel FMCT, il est important de situer nos travaux dans le contexte qui convient. La Conférence du désarmement est chargée d'une lourde responsabilité qui consiste à négocier des accords de désarmement pour améliorer la sécurité de la communauté internationale tout entière.

Les traités et conventions que cette instance a produits dans le passé sont des éléments essentiels du régime mondial de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement

(M. Meyer, Canada)

en ce qui concerne les armes de destruction massive. Le fait que la Conférence du désarmement n'a rien décidé de substantiel depuis huit ans, pas même un programme de travail, est une vraie farce. Mais c'est une question sur laquelle je ne veux pas m'appesantir aujourd'hui.

Ces instruments internationaux ne sont en aucun cas plus essentiels que dans nos efforts visant à prévenir la propagation et, à terme, réaliser l'élimination des armes nucléaires, la catégorie d'armes qui continuent de faire peser le plus grand danger sur les populations de tous les États. Dans son allocution à la session extraordinaire sur le désarmement de l'Assemblée générale, il y a près de 30 ans, l'ancien Premier Ministre, Pierre Trudeau, a esquissé une «stratégie de suffocation» concernant les armes nucléaires dont les principaux objectifs demeurent le fondement de la politique canadienne de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement nucléaire. Cette stratégie prévoyait un processus par étapes pour prévenir la propagation des armes nucléaires et assurer à terme leur élimination. Selon nous, la première de ces étapes devait être l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Aujourd'hui, nous avons le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, bien qu'il ne soit pas encore en vigueur, a tout de même créé une nouvelle norme internationale dont l'effet a été l'interdiction de facto des essais, et qui a aussi institué le réseau de surveillance efficace pour détecter tout essai nucléaire éventuel. La prochaine étape de cette stratégie de suffocation, à notre avis, est l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement: un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles. Il n'est pas possible de fabriquer des armes nucléaires sans ces matières. Le principe est donc simple: en fermant le robinet de ces matières, on rend plus difficile la prolifération – tant verticale qu'horizontale – des armes nucléaires.

C'est le but que visent d'importantes initiatives internationales de restriction ou d'élimination de l'accès aux matières fissiles à usage d'armement, dont le Programme de partenariat mondial, l'Initiative mondiale de réduction de la menace, l'Accord sur l'élimination du plutonium, l'Initiative trilatérale et l'Accord américano-russe sur l'uranium hautement enrichi. Mais alors que ces initiatives visent les stocks excédentaires actuels de ces matières, elles ne tiennent pas compte de la capacité qu'ont les États d'en produire encore plus à des fins non pacifiques. C'est précisément cette lacune qu'il faut combler.

L'orateur reprend en anglais.

La question d'un traité sur les matières fissiles est examinée d'une manière ou d'une autre depuis les débuts de la guerre froide. L'importance que la communauté internationale attache à cette question se manifeste dans les fréquentes mentions de l'intérêt d'un tel traité qui apparaissent dans une multitude de documents depuis des années, des documents finals de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement à ceux de la Conférence d'examen du TNP en passant par les résolutions annuellement adoptées par l'Assemblée générale depuis 1993, dont le Canada s'est fait le principal auteur. Le Canada a joué un rôle actif dans la promotion d'un traité sur les matières fissiles, depuis le mandat défini par l'Ambassadeur Shannon, adopté en 1995, jusqu'à la présidence du Comité spécial par l'Ambassadeur Moher qui a dirigé des négociations durant quelques semaines pendant l'été de 1998. Notre intérêt actif pour ce sujet témoigne du degré élevé de priorité que le Canada attache à la conclusion d'un traité sur les matières fissiles et à la contribution qu'il apporterait

(M. Meyer, Canada)

assurément à la non-prolifération nucléaire, à la maîtrise des armements et au désarmement. Nous pensons que ce devrait être la priorité absolue de la Conférence.

La nature du traité que nous voulons reste à définir au cours des négociations. À mesure que les débats sur le traité se déroulaient à la Conférence au fil des ans, toute une gamme de modèles a été proposée, allant d'un traité complet couvrant à la fois la production passée et la production future et contenant des dispositions fermes en matière de vérification pour assurer le respect des obligations à la proposition d'un traité qui ne devrait pas porter sur les stocks existants ni même comprendre des mesures de vérification.

Nous devons être réalistes et pragmatiques dans notre approche, mais nous ne devrions pas d'emblée réduire artificiellement nos attentes. Un traité qui s'avérerait n'être en définitive qu'une vague déclaration de bonnes intentions quant à la production future rendrait un mauvais service à la communauté internationale et serait le signe que nous ne sommes pas sérieux en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement nucléaires. Tout comme dans le cas du TICE, un traité fort sur les matières fissiles pourrait être inestimable en créant une nouvelle norme internationale contre la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. N'a-t-on pas déjà produit assez de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires dans le monde? N'est-il pas temps d'arrêter? Les États qui retirent actuellement des matières fissiles des programmes militaires ou qui ont proclamé des moratoires unilatéraux sur la future production le pensent manifestement. Le Canada aussi.

Nous avons l'intention de formuler un certain nombre de remarques de ce type dans les futures interventions du Canada lors du débat thématique de cette semaine et lors des sessions ultérieures. Nous avons déjà distribué un document de travail sur les stocks (CD/1770) qui est fondé sur notre document de 1999 portant sur le même sujet et qui l'actualise. Nous espérons que notre contribution et celle des autres États donneront l'impulsion nécessaire pour relancer les activités de la Conférence sur cette question vitale. Nous devons commencer ces négociations dès maintenant.

Un traité sur les matières fissiles n'est pas moins pertinent aujourd'hui qu'il ne l'était il y a un demi-siècle. En fait, il est devenu encore plus urgent compte tenu des menaces actuelles contre la sécurité internationale. Le Canada continue de penser que la Conférence est l'instance dans laquelle les négociations d'un traité sur les matières fissiles devraient commencer immédiatement. Nous espérons sincèrement que ces débats ciblés, cette semaine et plus tard, contribueront à sortir cette instance de l'impasse dans laquelle elle est depuis beaucoup trop longtemps. Je tiens à rappeler la volonté qu'a le Canada de travailler avec toutes les délégations ici présentes pour parvenir à un consensus sur la voie que doit suivre la Conférence pour commencer des négociations sur ce traité vital.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Canada, M. Meyer, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Bernhard Brasack.

M. BRASACK (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser les sincères félicitations de ma délégation au moment où vous accédez à ce poste important. Vous pouvez être assuré de notre total appui à vos efforts à ce stade particulièrement important du cycle de nos travaux de cette année. L'Allemagne attend avec intérêt le futur débat structuré axé sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires.

Tout d'abord, l'Allemagne s'associe à la déclaration relative au traité sur les matières fissiles prononcée le 30 mars 2006 par l'Ambassadeur Petritsch au nom de l'Union européenne. Je rappellerai les principaux éléments de cette déclaration: l'UE attache une grande importance à la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité sur les matières fissiles dans l'intérêt de la non-prolifération et du désarmement nucléaires; elle appelle une nouvelle fois à l'ouverture immédiate de négociations, sans conditions préalables, et à la conclusion rapide d'un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, eu égard au rapport établi par le Coordonnateur spécial et au mandat d'un comité spécial qui y figure; elle invite tous les États à déclarer et respecter un moratoire sur la production de matières fissiles à de telles fins; se félicite de l'action entreprise par les quatre États qui ont proclamé de tels moratoires.

La délégation allemande souhaite aussi rappeler les débats relatifs à un traité sur les matières fissiles qui ont eu lieu à la 987^e séance plénière de la Conférence le 28 juin 2005, sous la présidence norvégienne, et auxquels elle a participé activement.

Il est utile de rappeler que les efforts en faveur d'un traité interdisant la production de matières fissiles ont commencé il y a longtemps: depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au désarmement, à la résolution 48/75 L adoptée à l'unanimité en 1993 par l'Assemblée générale, à un mandat défini en mars 1995 pour appliquer la décision du 11 août 1998 tendant à établir un comité spécial au sein de la Conférence du désarmement.

En outre, les États parties au TNP ont réaffirmé qu'il était urgent de lancer des négociations relatives à un traité sur les matières fissiles, notamment dans le document final des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000, y compris les 13 mesures concrètes concernant le désarmement nucléaire, énoncées au paragraphe 15 de la section intitulée «Article VI» du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

À l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Allemagne a largement manifesté son appui à toutes les résolutions pertinentes adoptées au cours des dernières décennies et c'est là un élément supplémentaire qui témoigne de son attachement à un traité sur les matières fissiles.

Le traité «arrêterait» la production des matières fissiles les plus dangereuses, celles qui servent à réaliser des explosions nucléaires. Les principales limitations concerneraient les États, qu'ils soient parties ou non au TNP, qui possèdent des armes nucléaires ou qui pourraient à l'avenir tenter de se doter de capacités nucléaires militaires. La limitation de la production de

(M. Brasack, Allemagne)

matières fissiles destinées à la fabrication des armes nucléaires est la prochaine étape logique. Elle pourrait apporter un élément d'irréversibilité au désarmement nucléaire.

Pour tenter de faire face à la menace de terrorisme nucléaire de la période de l'après 11 septembre, les tâches consistant à sécuriser les stocks de matières fissiles partout dans le monde et à introduire des bilans matières fiables et une meilleure comptabilité matières sont essentielles. Ces tâches deviendraient beaucoup plus difficiles, voire impossibles, si un plus grand nombre de pays se mettaient à produire davantage de matières fissiles en question. Il est essentiel pour nous tous de limiter l'accroissement des matières fissiles concernées, parce que plus il y en aura plus il sera difficile de les sécuriser et plus il sera facile pour les terroristes de s'en procurer.

L'Allemagne préconise le lancement de négociations sur le traité sans conditions préalables. Sans condition préalable en ce qui concerne tant les éléments qui seront négociés que les résultats attendus ou souhaités. Dans nos prochains travaux, aucune délégation ne devrait être empêchée de soulever toute question qu'elle juge pertinente, par exemple la portée du traité, la question des stocks produits avant l'entrée en vigueur, la gestion, la comptabilité et la transparence des matières fissiles considérées. Le principe d'absence de conditions préalables ne peut pas et ne devrait pas nous empêcher d'avoir nos idées et de les exprimer quant à la nature et aux éléments du futur traité. L'Allemagne considère que c'est justement là l'objectif du débat structuré de cette année relatif au traité sur les matières fissiles.

Premièrement, s'agissant des questions relatives à la portée du traité et aux définitions à y inclure: le principal objectif des négociations devrait être d'empêcher effectivement tout accroissement des stocks de matières nucléaires à des fins militaires. Le champ du traité devrait donc englober l'interdiction de toute production future de matières nucléaires utilisées directement pour fabriquer des dispositifs explosifs nucléaires; l'interdiction de réutiliser à des fins militaires des matières fissiles découlant des mesures de désarmement et réaffectées à des fins civiles; et une interdiction de tout transfert de matières fissiles civiles pour fabriquer des explosifs nucléaires ainsi que pour toute autre fin militaire.

Plusieurs définitions seront nécessaires dans le traité. Il faudrait éviter autant que possible de forger des définitions qui seraient contradictoires avec celles qui existent pour les garanties actuelles de l'AIEA ou de créer des définitions qui s'ajouteraient à ces dernières. Il faut notamment des définitions des matières fissiles considérées et du mot «production».

Comme vous le savez tous, les positions divergent sur la prise en compte des matières fissiles pertinentes produites avant l'entrée en vigueur d'un traité sur les matières fissiles. Cette prise en compte présenterait les avantages évidents ci-après: elle garantirait dans une large mesure la transparence nécessaire et permettrait la comptabilisation pour une prévention efficace de la non-prolifération, eu égard non seulement aux relations entre États, mais aussi aux vols ou aux transferts au profit de terroristes. On éviterait la complication supplémentaire du système de vérification parce qu'il ne serait pas nécessaire de faire une distinction claire et complète entre les matières fissiles découlant d'activités menées avant l'entrée en vigueur du traité, matières qui pourraient être licites, et les matières produites illicitement après cette entrée en vigueur. Les États parties devraient s'engager à promouvoir le degré le plus élevé possible de transparence, avant tout en déclarant les stocks existants, aussi bien civils que militaires.

(M. Brasack, Allemagne)

La question de la vérification est étroitement liée à la portée du traité et aux définitions à y inclure. Il ne fait aucun doute que la vérification du respect du traité sera délicate. Tout mécanisme de vérification devrait être conçu en fonction des objectifs et de la nature des installations en jeu. Il faudrait notamment envisager les possibilités de procédures d'inspection avec accès réglementé ou des procédures «boîtes noires», dans le cadre desquelles les informations sensibles relatives à la sécurité nationale doivent être protégées de même que les informations dont des agents potentiels de prolifération pourraient tirer parti.

Même dans le cas où le champ serait plus limité, les normes applicables au mécanisme de vérification devraient être similaires pour le traité sur les matières fissiles et pour le TNP. Il pourrait être difficile d'expliquer pourquoi un système de vérification plus faible suffirait pour assurer le respect du traité sur les matières fissiles, mais pas pour assurer le respect du TNP par les États non dotés d'armes nucléaires. Des différences entre les systèmes de vérification des deux traités devraient donc découler de différences entre leurs champs d'application respectifs. Ceci serait aussi conforme à l'approche non discriminatoire d'un futur traité sur les matières fissiles.

La vérification devrait être renforcée par des mécanismes techniques nationaux, comme c'est le cas dans les autres régimes de vérification. Compter uniquement sur des moyens techniques nationaux conduirait à des disputes innombrables sur la question du respect, sans qu'existe aucun mécanisme impartial pour les régler. Il est aussi douteux que dans de telles circonstances tous les États pertinents cesseraient irréversiblement de produire de nouvelles matières en l'absence de moyens réels de renforcer la confiance dans le fait que les autres s'acquittent de leurs obligations. Si les États ne sont pas en mesure de savoir ce qui se passe réellement, on croirait à tort que quelque chose a été réalisé.

Un traité sur les matières fissiles serait un outil important pour la non-prolifération des matières dont les explosifs nucléaires sont constitués en renforçant la transparence et la comptabilité dans la gestion de ces matières par le biais du système de vérification. En outre, ce serait un moyen efficace d'empêcher de telles matières de tomber entre les mains de terroristes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Brasack, de l'Allemagne, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Zdzislaw Rapacki.

M. RAPACKI (Pologne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à vous féliciter de votre accession à ce poste élevé. Je tiens aussi à vous assurer de l'appui sans réserves de la délégation polonaise.

Permettez-moi aussi de saluer chaleureusement la bienvenue à Tim Caughley, qui était jusqu'à récemment notre collègue à la Conférence du désarmement en tant qu'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande et qui exerce maintenant sa nouvelle fonction de Directeur du Service de Genève du Département des affaires de désarmement et Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement. Nous espérons que l'expérience qu'il a acquise de ce côté de

(M. Rapacki, Pologne)

la salle nous aidera beaucoup à faire progresser de manière décisive les travaux de la Conférence. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération indéfectibles de ma délégation.

Comme ma délégation l'a déclaré à maintes reprises, notamment par le biais de déclarations de l'Union européenne, l'engagement rapide de négociations sur le traité reste la priorité de la République de Pologne. C'est l'un des traités multilatéraux sur le désarmement les plus attendus. Cet instrument fait toujours défaut dans le système de traités sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, malgré les appels répétés lancés par la communauté internationale, notamment dans les documents finals des Conférences d'examen du TNP. En 1998, la Conférence du désarmement, consciente de l'importance de la question, a réussi à établir un Comité spécial chargé de conduire ces négociations, compte tenu du bien-fondé d'un traité sur les matières fissiles. Malheureusement, plus aucun travail n'a été réalisé depuis sur la question. Cependant, nous espérons sincèrement que le présent débat structuré nous aidera à déterminer où en est la Conférence du désarmement et les nouvelles mesures à prendre pour commencer le processus de négociation. Nous espérons que la participation d'experts venus des capitales et la communication de nouveaux documents aideront à faire avancer la Conférence du désarmement dans la direction voulue.

Notre objectif est clair: il faut une norme qui contribue fortement au désarmement nucléaire et qui mette fin à la production de matières fissiles à des fins explosives militaires. Je tiens à l'affirmer clairement: ce serait un pas important vers l'élimination des matières dont l'emploi pourrait conduire à reproduire les horreurs d'Hiroshima et de Nagasaki. Le traité peut constituer la meilleure garantie qu'à long terme des armes nucléaires ne seront jamais utilisées. Il pourrait être aussi un outil important pour empêcher des groupes terroristes de se procurer des matières qu'ils pourraient utiliser pour causer des dégâts incomparablement plus grands que ceux du 11 septembre 2001.

Ma délégation estime que le futur traité ne devrait pas imposer de charges supplémentaires aux États non dotés d'armes nucléaires qui adhèrent au régime de garanties généralisées et aux protocoles additionnels de l'AIEA. Ces instruments ont déjà créé un système de vérification pour ce groupe d'États. Il serait donc bon d'envisager la participation d'experts de l'AIEA aux futurs débats, ainsi qu'au futur processus de négociation.

Pour ce qui est des États capables de se procurer des matières fissiles, la question est plus complexe. Une priorité a été identifiée: l'officialisation des moratoires sur la production de matières fissiles à des fins militaires. Ce serait l'un des objectifs du traité. J'appelle les États qui n'ont pas encore proclamé de tels moratoires à le faire et à donner un nouvel élan pour commencer les négociations relatives au traité.

Les questions à régler au cours de négociations sont nombreuses, comme je l'ai dit précédemment. Lorsque nous examinerons les questions spécifiques, nous devons notamment avoir à l'esprit les éléments suivants: nécessité d'envisager la possibilité que des acteurs non étatiques utilisent des matières fissiles – il faudra pour cela préciser la mesure dans laquelle le futur traité devrait couvrir non seulement la production de matières pour des applications militaires, mais aussi la production de matières qui pourraient être utilisées pour produire des «bombes sales»; moyens d'empêcher effectivement la réaffectation à des fins militaires de la production à des fins civiles; le champ que pourrait avoir la vérification et sa faisabilité,

(M. Rapacki, Pologne)

de déclarations et de mesures de transparence à des mesures plus intrusives telles que des visites, une surveillance, etc.; moyens de garantir le caractère non discriminatoire du traité et son équilibre adéquat; et manière de définir les obligations des «États autres que les États non dotés d'armes nucléaires au titre du TNP» pour rendre le futur traité possible et efficace.

Nous savons tous que la question du traité sur les matières fissiles n'est pas facile. Je suis convaincu que ces questions pourront être abordées avec succès et réglées au cours des négociations. Nous pourrions envisager de créer, au sein du comité spécial, des groupes de travail ou des groupes d'experts qui pourraient traiter ces questions cruciales. Ne nous leurrions pas, ces négociations seront sûrement longues et difficiles, mais c'est pour une raison précise que la Conférence du désarmement a été créée en premier lieu, pour négocier.

Nous devrions aussi conserver une certaine souplesse dans notre façon de réfléchir aux résultats souhaitables du processus de négociation. Nous pouvons facilement imaginer de nombreux scénarios allant d'un traité complet, avec un système de vérification complet, couvrant toutes les questions en suspens, à un traité général normatif interdisant sans ambiguïtés la production, avec des dispositions claires concernant de futures négociations à mener sur les questions en suspens dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Ce sera aux États, dans le cadre du processus de négociation approprié, de déterminer quelle solution est la plus acceptable et contribuerait le mieux à régler les problèmes. Cependant, nous sommes convaincus que nous ne devrions pas retarder le lancement des travaux de fond.

Le traité sur les matières fissiles est très attendu par la communauté internationale. Il abordera les menaces non hypothétiques mais bien réelles contre la paix et la sécurité internationales. La Pologne espère sincèrement que ce débat structuré et ciblé nous aidera à mieux comprendre les détails et la façon dont le futur traité pourrait fonctionner et que cela s'avérera être un pas de plus pour nous rapprocher des négociations.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Pologne de ses mots aimables adressés à la présidence, ainsi que de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Japon, l'Ambassadeur Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, alors que commence le débat structuré et ciblé sur un traité relatif aux matières fissiles, permettez-moi à nouveau de vous féliciter sincèrement, au nom de ma délégation, pour votre accession à la présidence et de vous assurer que nous continuerons de coopérer avec vous.

Comme chacun le sait, le Japon attache une grande importance à un traité sur les matières fissiles en tant que priorité à la Conférence, comme mesure visant à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous nous félicitons donc vivement de la session consacrée ce mois-ci à notre débat structuré et ciblé.

C'est dans cet esprit que je demande la parole aujourd'hui pour présenter à la Conférence un document de travail du Japon qui porte sur un traité relatif aux matières fissiles et qui sera distribué sous la cote CD/1774. Ce document est le fruit d'un travail considérable, mais ce travail ne représente qu'une partie des efforts que fait actuellement le Japon pour contribuer à des

(M. Mine, Japon)

débats plus détaillés et plus précis sur un traité relatif aux matières fissiles et il ne préjuge en rien de la position qu'adoptera le Japon lors des futures négociations. Ce que nous dirons plus tard sera peut-être différent. Nous nous sommes efforcés de présenter aussi objectivement que possible les idées qui conviennent le mieux et, même si vous avez un exemplaire de ce document devant vous, je voudrais mettre l'accent sur un certain nombre de ces idées en insistant sur les aspects fondamentaux. C'est dans une certaine mesure un exposé plus détaillé de ce que j'ai expliqué il y a quelques semaines, mais il est important de le faire, compte tenu du fait en particulier que nous pouvons tenir un débat ciblé sur un traité relatif aux matières fissiles en présence d'experts d'un certain nombre de pays. Dans cet esprit, je voudrais aborder les grandes questions en sautant plusieurs paragraphes.

Comme un traité sur les matières fissiles recouvre de nombreuses questions, plus que ce que peut couvrir un seul document de travail, notre document est centré sur les quatre grandes questions que sont la portée des obligations fondamentales, la vérification, les stocks et les définitions.

Tout d'abord, dans les divers débats tenus jusqu'à présent, il y a eu consensus sur le fait qu'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires serait la pièce maîtresse du traité envisagé. En outre, il ne fait aucun doute que les matières fissiles servant à des fins civiles ne devraient pas être couvertes par une interdiction de la production des matières destinées à des fins militaires qu'établirait le traité considéré.

Les obligations fondamentales pourraient avoir un champ englobant d'autres questions que celles qui ont été mentionnées précédemment. En ce qui concerne la future production de matières fissiles, nous notons qu'il y a un large consensus au moins pour la prendre en compte dans le traité. Par conséquent, après l'entrée en vigueur du traité, les États parties qui possèdent des installations de production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires seraient tenus de fermer ou de mettre hors service ces installations ou de les convertir à des usages non militaires. Puisque la «réaffectation» de ces installations pour la fabrication d'armes nucléaires reviendrait tout simplement à une production de fait, elle devrait être interdite.

Puisque le «détournement» des stocks existants et futurs de matières fissiles non destinées à la fabrication d'armes nucléaires équivaldrait en fait à une production, il devrait aussi être interdit.

Les transferts et l'assistance à un autre État pour produire des matières fissiles en vue de la fabrication d'armes nucléaires équivaldrait aussi à une production. Ceci devrait aussi figurer dans le champ des obligations fondamentales.

Deuxièmement, nous avons examiné dans notre document de travail le concept de vérification dans le contexte d'un traité sur les matières fissiles. Nous considérons qu'il existe quatre moyens possibles pour envisager la vérification: i) confirmer que la quantité de matières fissiles stockées à des fins de fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires n'a pas augmenté depuis la date d'entrée en vigueur du traité; ii) confirmer que les réacteurs et installations servant à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui ont été fermés, mis hors service ou reconvertis à des

(M. Mine, Japon)

utilisations autres que la fabrication d'armes nucléaires, le restent; iii) confirmer que les matières fissiles que les États ont déclarées de leur plein gré comme étant excédentaires, par suite d'un désarmement nucléaire, ne sont pas utilisées à nouveau pour la fabrication d'armes nucléaires; iv) confirmer que les matières fissiles n'entrant pas dans la fabrication d'armes nucléaires n'ont pas été détournées vers la fabrication de telles armes.

De nombreuses questions doivent être examinées. Par exemple, en ce qui concerne le moyen i), il faudra, au titre de la vérification du respect du traité, déclarer toutes les matières fissiles produites par le passé, mais, compte tenu du risque de voir de tels renseignements contribuer à une prolifération, on a fait observer qu'il serait peu réaliste de rendre de telles déclarations obligatoires. En outre, on a fait aussi observer que la détermination de la date et de l'objectif de la production serait également une tâche difficile et nécessiterait la participation active des États possédant de telles matières.

Cependant, par exemple, en ce qui concerne le moyen ii), après l'adhésion au traité sur les matières fissiles, les installations de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires dans les États parties seront inévitablement fermées ou mises hors service ou réaffectées à des usages autres que la production de matières destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Il serait à la fois nécessaire et important, si l'on veut garantir l'exécution de l'obligation fondamentale découlant d'un tel traité, de vérifier que ces installations – à tout le moins celles qui ont été fermées, mises hors service ou converties à des usages civils – ne fonctionneront plus jamais en tant qu'installations de production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Qui plus est, cette vérification des installations permettrait en grande partie de confirmer l'exécution de la mesure visée sous i) et serait déterminante pour la confiance que les États mettraient dans le traité envisagé. En outre, en ce qui concerne la catégorie iii), à savoir la vérification des matières fissiles que les États déclarent de leur propre chef comme excédentaires pour la fabrication d'armes nucléaires, des discussions sont déjà en cours, comme l'ont aussi signalé d'autres collègues, entre les États-Unis, la Fédération de Russie et l'AIEA. Pour qu'il soit possible d'exclure à tout jamais, sur le plan juridique, toute possibilité que des matières nucléaires servent à nouveau à la fabrication d'armes nucléaires, il importerait d'envisager l'intégration de la mesure visée à l'alinéa *iii*, eu égard à l'Initiative.

Ce que je voudrais faire observer ici, c'est qu'il est important de procéder à un examen plus détaillé de chacun des moyens concrets de vérification. Ainsi qu'il ressort clairement de notre document de travail, la question de la vérification ne va pas de soi, loin de là; de nouveaux débats sont donc manifestement nécessaires.

Troisièmement, il est impératif d'indiquer en détail les obligations spécifiques qui seraient envisagées en ce qui concerne les stocks existants dans le contexte du traité sur les matières fissiles. Assurément, le transfert, à des pays tiers, de stocks de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, le détournement de stocks destinés à un usage militaire classique vers la fabrication d'armes nucléaires et la réaffectation à la fabrication d'armes nucléaires de stocks de matières déclarées excédentaires devraient être interdits. Cependant, comme nous l'avons fait observer dans notre document de travail, d'autres questions relatives aux stocks existants pourraient être étudiées, notamment les mesures de transparence et l'exécution des obligations de protection physique dans la perspective du renforcement de la sécurité nucléaire.

(M. Mine, Japon)

Quatrièmement, il y a consensus sur l'idée que les «produits fissiles spéciaux» visés dans le Statut de l'AIEA devraient être considérés comme étant des «matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires». Il faudrait confier à des experts le soin d'étudier en détail, éventuellement en consultation avec l'AIEA, la prise en compte d'autres matières.

Enfin, l'importance d'un traité sur les matières fissiles en tant que prochain pas logique vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires est plus claire aujourd'hui que jamais. J'ai noté avec intérêt, Monsieur le Président, que dans votre déclaration d'avril vous avez fait référence à un passage d'Alice au pays des merveilles. Vous auriez peut-être dû citer l'ensemble du dialogue entre Alice et le chat de Cheshire parce qu'Alice dit «Ça m'est égal ... du moment que j'arrive quelque part», ce à quoi le chat répond «Oh, vous arriverez quelque part, à condition de marcher assez longtemps». Nous espérons que ces débats relatifs au traité sur les matières fissiles nous amèneront «quelque part», parce que nous avons certainement marché assez longtemps.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Mine, du Japon, pour sa volonté de nous aider à avancer dans nos travaux et pour son rappel de la sagesse du chat de Cheshire. Puisse cette sagesse nous guider tous. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Valéry Loshchinin.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (traduit du russe): La Russie part de la proposition selon laquelle l'arrêt et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires devraient être la prochaine étape logique pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire. La Russie a arrêté de produire des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires il y a plus de 10 ans. Elle n'a pas produit d'uranium de qualité militaire depuis 1989. Dix réacteurs qui produisaient du plutonium de qualité militaire ont été arrêtés. Le plutonium produit dans les trois réacteurs restants qui génèrent de la chaleur et de l'électricité n'est plus utilisé pour fabriquer des armes nucléaires depuis 1994. Actuellement, conformément à l'accord russo-américain signé en 2003, des travaux sont en cours pour construire des installations de production de chaleur et d'électricité qui nous permettront d'arrêter ces réacteurs complètement et de les remplacer.

La Russie n'a cessé d'appuyer les recommandations adoptées aux conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 concernant l'élaboration d'un traité sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous espérons que les efforts de tous les États permettront de parvenir à un compromis sur un programme de travail équilibré pour la Conférence de manière à pouvoir lancer des négociations sur cette question importante.

La façon dont la Russie conçoit les principaux éléments du traité est bien connue. Permettez-moi de la rappeler partiellement. Le champ du traité devrait englober tout d'abord une interdiction de la future production d'uranium et de plutonium de qualité militaire pour la fabrication d'armes nucléaires; deuxièmement, une interdiction d'aider ou d'encourager la production de ces matières par d'autres États; troisièmement, une interdiction de transférer des matières fissiles du cycle civil au cycle militaire pour fabriquer des armes nucléaires.

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

Le traité n'interdira pas la production de matières fissiles à des fins autres que la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Ces fins non interdites comprendront la production et l'emploi d'uranium pour la propulsion navale, notamment pour les sous-marins. Nous appuyons les vues de l'Ambassadeur de la France, M. Rivasseau, et d'un certain nombre d'autres délégations selon laquelle le champ du traité ne devrait pas inclure les stocks existants de matières fissiles. Le traité devrait avoir une durée non limitée. Il est essentiel d'obtenir la participation du plus grand nombre possible d'États, en particulier les puissances nucléaires, ainsi que les pays qui ont la possibilité de produire des dispositifs explosifs nucléaires et disposent d'installations d'enrichissement de l'uranium et de retraitement du combustible irradié.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Loshchinin, de la Fédération de Russie. Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante de la Suède, l'Ambassadrice Elisabet Borsiin Bonnier.

M^{me} BORSIIN BONNIER (Suède) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de vous voir à ce poste. La Suède sera heureuse de coopérer avec vous à tous égards dans l'exercice de vos fonctions.

Je voudrais dire que, comme la Suède est devenue le premier pays à ratifier le Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre de la Convention sur certaines armes classiques, elle se félicite de ce que celui-ci soit sur le point d'entrer en vigueur.

J'accueille avec une vive satisfaction le débat de cette semaine sur les questions relatives à un traité sur les matières fissiles. Conformément à votre programme, je ne ferai aujourd'hui que quelques remarques générales. Je crois que chacun connaît la politique globale de la Suède en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ma délégation se réjouit donc à l'idée que nous pourrions tous porter le débat à un niveau plus détaillé et plus concret plus tard cette semaine, avec la participation active de nombreux experts nationaux, dont ceux de mon pays.

Certains se demandent encore si le traité sur les matières fissiles, tel qu'il avait été imaginé dans les années 90, reste pertinent. D'autres demandent si cela vaut la peine de s'efforcer de négocier un traité si l'on ne peut pas être sûr que son potentiel en matière de non-prolifération et de désarmement sera pleinement exploité. Mon Gouvernement répond clairement oui à ces questions.

Les avantages fondamentaux d'un traité sur les matières fissiles demeurent. En mettant fin définitivement à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes – tout en veillant à ce qu'il n'y ait aucune réaffectation de ces matières de fins pacifiques à la fabrication d'armes – on rend irréversible le processus de désarmement nucléaire à long terme. La cessation de la production et la réduction progressive des stocks de matières pouvant servir à la fabrication d'armes qui en découlera serviront aussi nos objectifs communs de non-prolifération. Un traité sur les matières fissiles devrait aussi – j'espère que nous sommes tous d'accord sur ce point – être non discriminatoire et réduire ainsi certains des effets discriminatoires du régime établi par le TNP.

(M^{me} Borsiin Bonnier, Suède)

Certains États dotés d'armes nucléaires ont unilatéralement proclamé et respectent des moratoires sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Tous les États concernés devraient suivre cet exemple, en attendant la conclusion d'un traité sur les matières fissiles. Cependant, la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes se poursuit à travers le monde et nos préoccupations quant à la production en cours ou potentielle demeurent. En outre, les moratoires existants ne sont pas irréversibles et ils sont appliqués d'une manière qui n'est ni transparente ni effectivement vérifiable.

Le débat plus large sur le TNP et le cycle du combustible nucléaire a influé sur notre conception d'un traité sur les matières fissiles, mais il n'a nullement rendu caduc le traité sur les matières fissiles. Un accord multilatéralement négocié limitant toute future production de matières fissiles pour la fabrication d'armes faciliterait au contraire la tenue de débats également dans d'autres instances pertinentes sur la façon de répondre aux préoccupations touchant la prolifération en ce qui concerne le cycle du combustible nucléaire en général.

Nos positions nationales sur des aspects spécifiques d'un traité sur les matières fissiles ont été définies à la fin des années 90, lorsque, pendant une courte période, des négociations réelles semblaient se concrétiser. Les évolutions internationales nous amènent à réfléchir à nouveau sur certains de ces éléments.

La menace liée au risque que des acteurs non étatiques puissent acquérir la capacité de fabriquer une arme nucléaire influera sur nos vues quant aux matières qui devraient être visées par le traité. Au cours de cette semaine, les experts auront la possibilité d'aborder d'un œil neuf la question des définitions des matières fissiles de qualité militaire ou utilisables pour fabriquer des armes.

Les approches relatives à l'emploi à des fins autres que la fabrication d'armes, que ce soit à des fins militaires ou civiles, de matières pouvant être utilisées pour fabriquer des armes devraient peut-être aussi être revues à la lumière des évolutions techniques et politiques qui tendent à écarter de tels emplois.

De nouvelles techniques et méthodes de vérification sont mises au point et continueront d'améliorer notre aptitude à vérifier effectivement le respect d'un traité sur les matières fissiles. Ma délégation se réjouit à l'idée de participer de manière constructive à un débat d'experts avec ceux qui pourraient avoir une conception plus pessimiste de la vérification.

Nous continuons de penser que la question des stocks est un élément essentiel de la négociation d'un traité sur les matières fissiles dans les perspectives tant de la non-prolifération que du désarmement. Plusieurs approches réalistes ont été proposées, dont celle qui est énoncée dans le document de travail du Canada. Ces propositions que je juge très modestes méritent cependant d'être examinées de manière approfondie cette semaine.

Manifestement, la portée (y compris les définitions et les stocks) et la vérification resteront les principaux axes de nos débats d'experts cette semaine. Cependant, nos vues sur d'autres dispositions du traité pourraient aussi utilement être examinées rapidement et revues à la lumière des faits récents. Il s'agit notamment des dispositions sur l'entrée en vigueur, pour lesquelles il pourrait être nécessaire de tenir compte de l'expérience faite avec le TICE.

(M^{me} Borsiin Bonnier, Suède)

Les engagements sont des engagements et devraient être honorés. L'engagement en faveur «du commencement immédiat et de la conclusion rapide» de négociations relatives à un traité sur les matières fissiles devrait être suivi par l'adoption, par nous tous, de positions politiques qui rendraient possibles des progrès fondamentaux. Si l'on ne fait pas au moins ça, on minera non seulement les chances de progrès vers un traité sur les matières fissiles, mais aussi la crédibilité du régime de désarmement et de non-prolifération. Ma délégation attend avec intérêt une semaine de débats constructifs sur les questions clés relatives à un futur traité sur les matières fissiles. Nous avons maintenant la possibilité de créer les conditions du lancement de négociations d'un traité et de prouver que cette auguste instance, la Conférence du désarmement continue de jouer un rôle utile.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Borsiin Bonnier, de la Suède, pour sa déclaration et ses mots aimables adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Turquie, l'Ambassadeur Türkekul Kurttekin.

M. KURTTEKIN (Turquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais commencer par vous féliciter de votre accession à ce poste et vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la session de 2006 a remarquablement bien commencé, grâce aux efforts intensifs et à la détermination des six présidents de cette année. Un jour, nous aurons le calendrier des activités que nous attendons, établi par vous et les cinq autres membres du P6. Les séances de la Conférence se déroulent de manière souple et régulière.

Nous adressons aussi nos vœux chaleureux et nos remerciements aux collaborateurs des présidents, qui contribuent à ce processus. Nous espérons qu'avec cette nouvelle contribution, la Conférence du désarmement pourra sortir de l'impasse, ce qu'elle doit faire d'urgence, et adopter un programme de travail complet. Le programme de travail n'est bien évidemment pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'arriver à un résultat, lequel est de rendre la Conférence à nouveau utile et à même de fournir les services attendus du seul organe multilatéral de négociation sur les questions de désarmement.

Puisque, selon le calendrier de nos activités, cette semaine est consacrée à la question du traité sur les matières fissiles, le reste de mes observations portera sur ce thème. Je voudrais tout d'abord replacer la question dans son contexte.

La Turquie attache une grande importance au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires, dont la pierre angulaire est le Traité sur la non-prolifération. Il est vrai que le régime établi par le TNP a assurément connu de meilleurs jours et que, lors de la Conférence d'examen du TNP de 2005 nous avons manqué une précieuse occasion de remédier aux problèmes actuels, mais la Turquie reste sincèrement attachée à ce régime particulier.

Nous considérons que le désarmement et la non-prolifération sont des processus qui se renforcent mutuellement et qui doivent progresser de front de manière continue et irréversible.

(M. Kurttekin, Turquie)

Nous restons donc pleinement attachés à la mise en œuvre des 13 mesures concrètes arrêtées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. L'une des mesures qui servira le plus le désarmement et la non-prolifération nucléaires est l'élaboration d'un traité sur les matières fissiles. L'emploi d'armes nucléaires et le danger que constitue leur prolifération reste l'un des plus grands dangers pour la paix et la sécurité internationales. Ce danger est encore aggravé par la menace que constitue le terrorisme et l'idée horrible que des terroristes pourraient un jour mettre la main sur des «bombes sales» ou des armes de tous types qu'ils pourraient se procurer, y compris des armes nucléaires. Pour ma délégation, la conclusion est claire: il faut ouvrir immédiatement des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement et conclure rapidement un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans conditions préalables et en tenant compte du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat qui y est énoncé.

En attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, tous les États devraient proclamer et respecter un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. La Turquie se félicite des mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires qui ont proclamé des moratoires unilatéraux et elle appelle tous ceux qui n'ont pas encore proclamé de moratoires sur la production de matières fissiles à des fins nucléaires à le faire.

Je souhaite préciser davantage certains éléments de la position de mon pays. Tout d'abord, ma délégation est fermement convaincue que le concept de vérification est une composante essentielle de tout traité multilatéral sur le désarmement et la non-prolifération. Si nous devons parler du respect des instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération, nous devons inévitablement parler de sa vérification.

Un autre aspect nous semble devoir être traité, celui de la portée, qui est en fait lié à la vérification. Cependant, la Turquie estime que ni la vérification ni la portée ne constituent des conditions préalables à l'ouverture de négociations. Nous conservons une position souple et nous serions prêts à engager des négociations relatives à un traité sur les matières fissiles, qu'elles soient fondées sur la proposition des cinq ambassadeurs ou sur la proposition des Pays-Bas, présentée l'année dernière sous forme de document de réflexion, ou sur toute autre proposition, formelle ou informelle, qui pourrait susciter un consensus.

De nombreuses questions telles que la vérification et la portée devraient manifestement être traitées au cours des négociations. Cependant, puisqu'il ne s'agira pas là de conditions préalables, on pourrait au moins commencer les négociations multilatérales sans perdre davantage de notre précieux temps.

Le traité non discriminatoire, d'application universelle et effectivement vérifiable sera un grand pas vers la réalisation du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Pour que la négociation d'un tel traité commence et s'achève dans les plus brefs délais possibles, la Turquie reconnaît la nécessité de créer, dans le cadre de la Conférence du désarmement, un organe subsidiaire approprié doté d'un mandat adéquat pour traiter du désarmement nucléaire et appuie les propositions tendant à créer immédiatement un tel organe.

(M. Kurttekin, Turquie)

Nous espérons que les travaux de cette semaine et les contacts en coulisses favoriseront de telles évolutions.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier aussi par votre intermédiaire les délégations qui ont envoyé des experts nationaux à Genève pour nous faire profiter de leurs compétences. Ma délégation se réjouit à l'idée d'entendre les exposés et les contributions des experts.

Enfin, permettez-moi d'inviter tous ceux qui sont réunis dans cette salle à ne pas oublier que les difficultés ne disparaîtront pas tout simplement et que les problèmes ne se régleront pas tout seuls. Nous devons tous travailler ensemble pour que la Conférence soit à la hauteur des succès qu'elle a obtenus dans le passé et des attentes extérieures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Turquie pour ses mots aimables et pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Johannes Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme j'ai déjà pris la parole sous votre direction éclairée, je parlerai directement du sujet considéré après avoir fait part de ma vive satisfaction à la nouvelle des dix-neuvième et vingtième ratifications du Protocole sur les restes explosifs de guerre. Comme chacun sait, c'est sous la présidence des Pays-Bas, sous la présidence de mon prédécesseur, que ce Protocole a été négocié et nous sommes donc particulièrement impatients de le voir rapidement commencer à fonctionner. Cette nouvelle est réellement particulièrement bienvenue.

Un traité sur les matières fissiles constitue la prochaine étape logique dans le programme multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le traité interdirait la future production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et est donc un élément essentiel de toute stratégie internationale cohérente de non-prolifération nucléaire. Un traité efficace et vérifiable qui limiterait la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes de même que l'accroissement du nombre d'installations de production soumises à des garanties internationales représenterait un pas essentiel dans nos efforts de lutte contre les armements et de désarmement. Les Pays-Bas considèrent que le traité est de la plus haute importance pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires à l'échelle multilatérale et appelle à l'ouverture de négociations, sans conditions préalables, sur un traité multilatéral non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

Par le passé, la communauté internationale a maintes fois fait savoir qu'elle était prête à commencer, par consensus, des négociations relatives à un traité sur les matières fissiles. Le 16 décembre 1993, l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle a recommandé «que soit négocié, dans l'instance internationale la plus appropriée, un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires». Dans la décision intitulée «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires», adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, la communauté internationale a reconnu l'importance d'un traité de ce type sur les matières

(M. Landman, Pays-Bas)

fissiles pour l'application de l'article VI du TNP et a appelé à «l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une convention non discriminatoire et de portée universelle, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la déclaration du Coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement et au mandat qui y figure». Dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, la communauté internationale a décidé de prendre 13 mesures concrètes en vue de l'application systématique et progressive de l'article VI du TNP, dont l'ouverture immédiate, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles à conclure dans les cinq ans.

Les Pays-Bas sont prêts à commencer des négociations sur la base du rapport du Coordonnateur spécial et de la proposition des cinq ambassadeurs. Cependant, même si la proposition de compromis des cinq ambassadeurs en faveur d'un programme de travail semble jouir d'un large appui, elle a aussi suscité des controverses. Pour répondre aux préoccupations de certains États membres de la Conférence, les Pays-Bas ont fait distribuer en 2005 un document informel connu sous le nom de «document de réflexion». Compte tenu de l'importance d'un traité sur les matières fissiles, ils ont accepté l'année dernière l'ouverture de négociations sur la base de ce document de réflexion, en tant que mesures initiales dans le cadre plus large des préoccupations relatives à la sécurité mondiale.

Le principal objectif d'un traité sur les matières fissiles serait de mettre fin à la production d'uranium fortement enrichi et de plutonium destinés à la fabrication d'armes nucléaires. Le traité serait multilatéral, mais il affecterait essentiellement les États qui produisent ou ont produit des matières fissiles pour la fabrication d'armes.

L'une des conséquences directes serait que toutes les installations militaires d'enrichissement et de retraitement produisant des matières nucléaires pour la fabrication d'explosifs nucléaires seraient arrêtées, démantelées ou transformées à des fins civiles et soumises à des garanties, ce qui serait une contribution réelle au désarmement mondial. Ceci conduirait à une application moins discriminatoire des garanties. Les États ayant une capacité en matière d'armes nucléaires et les États non dotés de telles armes devraient ainsi accepter les mêmes garanties portant sur leurs activités nucléaires pacifiques.

Des observations générales ont été faites sur le traité relatif aux matières fissiles. J'attends avec intérêt les débats ciblés et structurés que nous aurons pendant le reste de la semaine. Nous ferons certainement des remarques supplémentaires le moment venu. Je suis heureux de voir que de nombreux experts se joignent à nous pour enrichir le débat. Je suis donc aussi très heureux que nous ayons pu organiser un forum cet après-midi, dans cette même salle, avec les membres particulièrement qualifiés du groupe international sur les matières fissiles venus de différentes régions du monde pour dynamiser le débat. Nous avons agi de la sorte à plusieurs occasions au cours des 10 dernières années pour qu'au moins ces négociations soient maintenues à l'ordre du jour. Nous espérons que ce forum favorisera une relance des négociations de la Conférence du désarmement sur ce sujet dans le cadre d'efforts plus collectifs, sous la direction éclairée de nos six présidents pour cette année.

(M. Landman, Pays-Bas)

Nous avons assurément marché suffisamment longtemps au cours des 10 dernières années et la crédibilité de cette auguste instance ne peut qu'en souffrir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Dong-hee Chang.

M. CHANG (République de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous remercier des mots aimables que vous m'avez adressés et de l'occasion que vous me donnez de commencer ma nouvelle tâche d'ambassadeur coréen en prenant la parole devant cette auguste instance, qui a joué un rôle essentiel dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. En tant que nouveau venu, je tiens à vous assurer de ma coopération sans réserve pour le succès de cette session.

Cette année, la Conférence du désarmement s'est lancée dans sa mission avec un sens renouvelé de ses responsabilités. Je suis convaincu que l'approche commune adoptée par les six présidents de cette année, en particulier le calendrier établi pour toute l'année, fait sans précédent, est un processus important qui donnera à la Conférence l'impulsion nécessaire pour sortir des dérives du passé et se remettre sérieusement au travail. Je profite de l'occasion pour vous assurer que je ferai le maximum pour contribuer à faire progresser la Conférence.

L'ouverture de négociations relatives à un traité sur les matières fissiles est une priorité de la communauté internationale dans le domaine du désarmement depuis 1993 lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa résolution 48/75 L, par laquelle elle a approuvé l'ouverture de négociations relatives à un traité sur les matières fissiles. De nombreux appels ont été lancés depuis pour l'ouverture de telles négociations. Cependant, aucun progrès notable n'a été enregistré jusqu'ici sur cette question importante.

Je ne saurais trop souligner l'importance du traité sur les matières fissiles en tant que prochaine étape logique après l'adoption du TICE, non seulement pour la non-prolifération nucléaire, mais aussi pour le désarmement nucléaire. Le TICE et le traité sur les matières fissiles sont des éléments essentiels qui complètent et renforcent le régime du TNP. Ils représenteraient en fait des progrès importants parce qu'ils limiteraient qualitativement et quantitativement le futur développement des programmes d'armement nucléaire. Le traité sur les matières fissiles devrait aussi aider à réduire le risque de vol de matières nucléaires et de terrorisme nucléaire.

Comme elle l'a dit à maintes occasions, la République de Corée continue d'accorder un rang de priorité élevé au lancement dans les plus brefs délais de négociations relatives au traité sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement. Ma délégation estime que c'est la seule question qui se prête maintenant à des négociations dans le cadre de la Conférence. Dans cet esprit, je voudrais appeler à la création d'un comité spécial au sein de la Conférence pour commencer des négociations relatives au traité. Si la Conférence tarde davantage, elle ne fera que nuire à sa crédibilité en tant que seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous espérons donc que les débats ciblés sur la question du traité sur les matières fissiles qui auront lieu sous votre présidence créeront un climat favorable en élevant globalement le niveau de compréhension sur les questions connexes.

(M. Chang, République de Corée)

Dans ce contexte, permettez-moi de présenter les vues de mon gouvernement sur les aspects fondamentaux du traité sur les matières fissiles.

Premièrement, on trouve diverses définitions de l'expression «matières fissiles» dans les documents, notamment ceux de l'ONU et ceux de l'AIEA. La définition des matières fissiles est la première question à aborder au cours des négociations. La façon dont nous définirons les matières fissiles est importante parce qu'elle aura des incidences directes sur le champ d'application du traité. À cet égard, ma délégation estime que le critère de «matières d'emploi direct» employé par l'AIEA constitue un bon point de départ pour arriver à une définition plus poussée. Les experts coréens présenteront en détail leurs vues sur cette question lors de la réunion d'experts.

Deuxièmement, pour ce qui est de la portée du traité, ma délégation estime qu'il faudra énoncer les obligations des parties de manière à atteindre effectivement les buts et objectifs de cet instrument. À cet égard, les activités à interdire ne devraient pas être seulement la production mais aussi toutes les activités relatives aux matières servant à la fabrication d'armes nucléaires, notamment les détournements, la réaffectation et les transferts.

Une autre question connexe est celle de savoir comment nous devons traiter des stocks existants. Il faut rechercher une solution viable pour rapprocher les points de vue sur la prise en compte des stocks existants de matières nucléaires. À cet égard, nous jugeons intéressante la proposition sud-africaine présentée dans le document CD/1671, selon laquelle les matières destinées à la fabrication d'armes nucléaires déclarées excédentaires pourraient être comptabilisées dans l'inventaire initial lors de l'entrée en vigueur du traité.

Troisièmement, ma délégation est favorable à un traité vérifiable à l'échelle internationale conforme au rapport du Coordonnateur spécial et au mandat qui y est énoncé. Cependant, la viabilité et la portée du système de vérification dépendront largement de la mesure dans laquelle les matières et les activités seront couvertes par cet instrument. Nous devons aussi tenir pleinement compte des incidences financières des diverses propositions. Nous espérons donc que les réunions actuelles nous permettront d'évaluer toute la gamme d'options en matière de vérification et de rapprocher nos positions pour parvenir à un arrangement réaliste.

Enfin, il ne faudrait pas négliger l'importance des aspects juridiques du traité. Il est extrêmement important d'assurer la participation de tous les États non parties au TNP si l'on veut que le traité sur les matières fissiles soit universel et efficace. Cependant, compte tenu de notre expérience acquise dans le cadre du TICE, nous devrions aussi envisager des dispositions plus souples et évolutives pour l'entrée en vigueur du traité. Nous devrions nous efforcer d'éviter de nous heurter aux mêmes difficultés que celles que nous avons connues avec le TICE, qui n'est malheureusement pas encore entré en vigueur.

En attendant, vu qu'il est urgent de freiner la production de matières fissiles, nous appelons instamment tous les États dotés de capacités nucléaires qui n'ont pas encore proclamé volontairement de moratoires sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes à le faire sans retard. Ceci favoriserait incontestablement la transparence et le renforcement de la confiance entre les États.

(M. Chang, République de Corée)

Enfin, j'espère sincèrement que les débats ciblés qui auront lieu cette semaine sur le traité relatif aux matières fissiles, pour lesquels on tirera parti de la participation de toute une gamme d'experts venus de nos différents pays déboucheront sur des résultats fructueux et constructifs et constitueront une base solide pour nos futurs travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, M. Marcelo Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, avant de faire ma brève déclaration en quatre paragraphes, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de dire combien nous sommes heureux de vous voir présider nos séances. Soyez assuré de l'appui sans réserve de ma délégation pour la réalisation du mandat de cette instance. Nous nous associons aux mots aimables qui ont été formulés sur la nomination de l'Ambassadeur Tim Caughley au poste de chef du Département des affaires de désarmement à Genève.

L'Argentine s'est toujours félicitée des efforts visant à limiter la production d'armes nucléaires et réaffirme bien évidemment son appui à la conclusion d'un instrument international non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs.

Il ne fait pas de doute que l'adoption d'un instrument ayant ces caractéristiques contribuerait à renforcer le régime de non-prolifération et constituerait une mesure concrète vers l'élimination progressive des armes nucléaires tout en préservant le droit légitime pour les États de produire des matières fissiles à des fins pacifiques, de sorte qu'il garantirait le développement de toutes les technologies visant une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en particulier celles qui sont conçues pour parvenir au cycle complet du combustible nucléaire.

L'Argentine estime qu'il ne faut pas limiter le traité en excluant des matières, des installations ou des processus parce que l'interdiction de produire des matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires serait alors relative. Il existe des moyens d'éviter les exclusions susmentionnées en utilisant une approche dynamique et progressive et les mesures de confiance.

Comme l'inclusion ou non des stocks de matières nucléaires déterminera le caractère de l'accord – instrument de désarmement ou instrument de non-prolifération – nous accorderons une attention spéciale cette semaine au débat sur la prise en compte des stocks à une phase ultérieure des négociations, lorsqu'elles se dérouleront.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Valle Fonrouge, de l'Argentine, pour sa déclaration.

Je vois que le temps a passé assez vite. Je vais donner la parole à un orateur supplémentaire. Nous passerons à la suite de la liste demain à 10 heures dans cette même salle lors de la séance plénière formelle. Après l'intervention du dernier orateur pour aujourd'hui, je ferai quelques annonces.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, nous attendons avec intérêt les débats ciblés et structurés sur le traité relatif aux matières fissiles et nous vous félicitons pour les efforts inlassables que vous faites pour préparer cet événement. Nous souhaitons aussi la bienvenue à nos nouveaux collègues qui participent à nos travaux pour la première fois, M. Millar, Ambassadeur de l'Australie, M. Chang, Ambassadeur de la République de Corée, M. Duncan, Ambassadeur du Royaume-Uni, et nous nous félicitons du retour parmi nous, à son nouveau poste, de l'Ambassadeur Tim Caughley.

L'Union européenne, de même que beaucoup de pays, a déjà fait part de ses vues générales sur le traité relatif aux matières fissiles lors des précédentes sessions consacrées au désarmement nucléaire. L'Italie figurait parmi eux. En fait, le traité fait partie intégrante du processus de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements ainsi que du processus de non-prolifération. C'est une priorité – voire la priorité – pour nombre de délégations. Il se prête maintenant à des négociations en raison du stade avancé des préparatifs et parce que le concept d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes bénéficie, nous le pensons, d'un large consensus. L'Italie s'associe pleinement à la déclaration de l'UE sur le traité, faite le 30 mars de cette année.

Je ne rappellerai pas aujourd'hui les raisons pour lesquelles la négociation du traité sur les matières fissiles constitue pour nous la priorité. Nous sommes parvenus à un stade où nous ne devrions plus nous contenter de plaider en faveur d'un traité mais plutôt commencer à étudier les principales caractéristiques qu'il devrait avoir. Nous nous félicitons de ce que certaines délégations ont inclus un ou plusieurs experts parmi leurs membres et nous apprécions les documents qui ont déjà été distribués. Nous en avons lu une partie et, à titre de première observation préliminaire, nous voudrions souligner le caractère sérieux des efforts faits à la fois par les délégations et par les experts. Les documents font bien ressortir la complexité de la question, ses multiples facettes et son impact direct sur certaines des préoccupations fondamentales en matière de sécurité et, partant, la difficulté de notre tâche. Se mettre d'accord sur les éléments fondamentaux d'un traité devrait être notre première mission; les définitions constitueront une autre partie fondamentale du processus. Sur cette base, il sera possible, ainsi qu'indiqué dans l'un des documents, de déterminer les caractéristiques supplémentaires d'un traité telles que la vérifiabilité et la portée. Nous ne partons pas de rien: la communauté internationale travaille sur ces questions depuis de nombreuses décennies. Le TNP, dont la pertinence, ainsi que l'a mentionné l'Ambassadeur du Chili, est reconnue universellement, même par les pays qui n'y sont pas parties, constitue donc pour nous un mandat fondamental. Les excellents travaux préparatoires réalisés par la présidence, les délégations, le secrétariat et les experts, de même que la précieuse expérience acquise dans le cadre de l'AIEA, seront les éléments clefs de nos travaux.

Pour sa part, l'Italie a inclus dans sa délégation un expert de notre pays, M. Maurizio Martellini, de l'Université de Côme, et a déjà fait distribuer deux documents. Le premier concerne les caractéristiques générales d'un traité et est axé sur l'intérêt d'un traité pour empêcher le terrorisme nucléaire. Plusieurs délégations ont aujourd'hui mentionné les liens

(M. Trezza, Italie)

existants entre le traité sur les matières fissiles et le terrorisme nucléaire et les risques d'un marché noir nucléaire. Nous avons pris bonne note de ces déclarations. Notre second document est plus spécifique et concerne la question de l'entrée en vigueur de l'éventuel traité. Sur cette question également, plusieurs délégations ont fait aujourd'hui des remarques.

Nous attendons avec intérêt les futurs débats, mais nous ne pouvons partir de l'idée que le traité sera le dernier mot sur le désarmement nucléaire et nous ne pouvons pas non plus nous attendre à ce qu'il règle les problèmes régionaux liés aux questions nucléaires. Le traité sur les matières fissiles a une vocation multilatérale et mondiale plutôt que régionale.

Nous attendons avec intérêt les futurs débats et nous espérons que les résultats de nos travaux prendront la forme d'une harmonieuse mosaïque et pas celle d'un puzzle impossible à reconstituer.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de l'Italie pour sa déclaration et, comme je l'ai dit, je vais arrêter, compte tenu de l'heure tardive, de donner la parole à d'autres délégations inscrites sur ma liste. Je tiens à les assurer qu'elles auront l'occasion de s'exprimer lorsque nous nous réunirons à nouveau en séance plénière officielle demain à 10 heures précises, plus ponctuellement qu'aujourd'hui, je l'espère.

En attendant, comme je vous en ai informé par l'intermédiaire des coordonnateurs des divers groupes, le calendrier des séances pour le reste de la semaine sera le suivant. Demain, nous parlerons des définitions le matin puis de la portée dans l'après-midi. Le 18 mai, des stocks et de toute autre question pertinente. Le vendredi 19 mai, de l'exécution des obligations et de la vérification.

Il y a apparemment accord pour que chacune de ces séances commence sous forme de séance plénière afin de permettre aux délégations de faire des déclarations sur le traité relatif aux matières fissiles ainsi que sur les thèmes suggérés. C'est donc ainsi que j'ai l'intention de procéder. Si besoin est, les séances plénières seront immédiatement suivies de séances plénières informelles.

Pour ce qui est des débats ciblés et structurés, avec la participation des experts, vous savez qu'il a été suggéré que les interventions faites par les experts sur les sous-points spécifiques soient immédiatement suivies par une session très courte de questions-réponses – environ 10 minutes – pour clarifier certains aspects des exposés. Ces 10 minutes ne constituent donc pas le débat. Il s'agit seulement de demander et d'apporter des clarifications, peut-être à cause d'un terme utilisé ou d'un simple malentendu. À la fin des exposés, les délégations auront la possibilité d'analyser les questions examinées et de formuler des observations à leur sujet ainsi que de tirer des conclusions si elles le souhaitent.

J'aimerais vivement que les délégations indiquent à l'avance leur intention de prendre la parole en précisant si cela est possible si elles souhaitent le faire en séance formelle ou en séance informelle. Ceci nous aiderait à gérer plus efficacement le temps dont nous disposons. En tant que Président, je n'aimerais certes pas devoir interrompre un débat faute de temps.

(Le Président)

Je dois aussi faire l'annonce suivante. Le Mexique, en tant que Coordonnateur du Groupe des 21, nous a demandé d'annoncer que les membres de ce groupe sont invités à se réunir ce soir vers 18 heures dans la salle du Conseil ou immédiatement après le séminaire de cet après-midi.

À moins qu'une délégation ne souhaite prendre la parole immédiatement sur ces questions – ce qui ne semble pas être le cas – la présente séance plénière est terminée. Je vous remercie. Nous nous réunirons à nouveau demain à 10 heures dans cette même salle.

La séance est levée à 12 h 55.
